

**Les
Règles pour l'équipement
des Voiliers**

2005 - 2008



En cas de litige, la version anglaise fait foi

© International Sailing Federation
© Fédération Française de Voile

décembre 2004

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	4
Révision.....	4
Statut	4
Domaine d'application.....	4
Modifications.....	4
Terminologie	5
Abréviations	5
Chapitre I - UTILISATION DE L'EQUIPEMENT	
Section A - Pendant une épreuve	6
Section B - En course	6
Chapitre II - DEFINITIONS	
Section C - Définitions générales	9
Section D - Définitions de la coque	11
Section E - Définitions des appendices de coque	12
Section F - Définitions du gréement	13
Section G - Définitions de la voile	27
Sous-section A - Voiles triangulaires	27
Sous-section B - Compléments pour les autres voiles	41
Chapitre III - REGLES REGISSANT LE CONTROLE ET L'INSPECTION DE L'EQUIPEMENT	
Section H - Inspection et contrôle de l'équipement	44
Index des termes définis	48

INTRODUCTION

Les Règles pour l'équipement des bateaux comprennent trois chapitres :

- Chapitre I - Les règles d'utilisation de l'équipement. Le **bateau** - l'équipement sportif utilisé pour la course à la voile - et l'**équipement personnel**
- Chapitre II - Définitions de l'équipement
- Chapitre III - Les règles régissant le contrôle et l'inspection de l'équipement

Révision

Les règles pour l'équipement sont révisées et publiées tous les quatre ans par la Fédération Internationale de Voile (ISAF), autorité internationale pour ce sport. Cette édition prend effet au 1^{er} janvier 2005. Les modifications aux règles pour l'équipement sont permises selon les articles 32.1.2 et 32.2 du Règlement de l'ISAF. Aucun changement n'est envisagé avant 2009, mais les modifications avérées urgentes avant cette date seront annoncées par l'intermédiaire des autorités nationales et diffusées sur le site de la FFvoile - www.ffvoile.org et de l'ISAF - www.sailing.org.

Statut

Les REV sont adoptées par l'ISAF en tant que code régissant l'utilisation de l'équipement en course. Les REV sont applicables tel que précisé dans le paragraphe « Domaine d'application » ci-dessous :

Domaine d'application

Les REV peuvent être appliquées par :

- (a) Les **Règles de classe**.
- (b) Leur adoption par une autorité de rating pour les courses se déroulant dans sa juridiction.
- (c) Leur adoption dans l'avis de course et les instructions de course d'une épreuve.
- (d) Les prescriptions d'une ANM pour les courses se déroulant dans sa juridiction.
- (e) Les autres codes et règles de l'ISAF adoptés par le Conseil.

Modifications

Les REV peuvent uniquement être modifiées comme suit :

- (a) Les prescriptions d'une ANM peuvent modifier une règle des REV, pour les courses se déroulant dans sa juridiction.
- (b) Les instructions de course peuvent modifier une règle des REV en s'y référant spécifiquement à et en précisant la modification, mais elles ne peuvent modifier un quelconque élément des REV adopté dans des **règles de classe**.
- (c) Une autorité de rating peut modifier une règle des REV pour les courses se déroulant dans sa juridiction.
- (d) Les **Règles de classe** peuvent modifier les règles des REB B.7, B.9, H1, H2, H3, H4, H5 et H6.

Ces restrictions ne s'appliquent pas si les règles sont modifiées en vue de développer ou d'expérimenter des règles proposées dans des courses locales. Les ANM peuvent prescrire que leur accord est exigé pour de telles modifications.

Terminologie

Un terme utilisé dans son sens défini dans les REV est imprimé en « **gras** » et en « *italique* » s'il est utilisé dans son sens défini dans les RCV.

Abréviations

ISAF	International Sailing Federation
ANM	Autorité Nationale Membre de l'ISAF
ACI	Association de Classe Internationale
ACN	Association de Classe Nationale
REV	Les Règles pour l'Équipement des Voiliers
RCV	Les Règles de Course à la Voile

Les traits verticaux en marge indiquent les modifications importantes dans les chapitres I à III par rapport à l'édition 2001-2004.

Notes du traducteur :

Afin de respecter au plus près la terminologie utilisée par l'ISAF, le terme « spars » a été traduit par **espar** dans un sens très restrictif. En effet, dans les présentes règles ce terme ne désigne que la partie rigide (profilé) de l'espar (mât, bôme, tangon, etc.), capable de supporter des efforts de compression et de flexion.

La **tonture** (sheer) a été définie comme étant la projection du **livet** (sheerline) sur le plan de symétrie longitudinal du bateau.

En français, on ne fait pas la différence entre « **clew** » (zone où se situe le point d'écoute) et « **clew point** », les deux termes sont traduits par « **point d'écoute** », idem pour « head », « tack », « peak » et « throat ».

CHAPITRE I - UTILISATION DE L'EQUIPEMENT

Section A - Pendant une épreuve

A.1 REGLES DE CLASSE

A.1.1 Bateaux sans règles de classe

Le **bateau** et autres parties de l'équipement doivent être conformes aux REV, chapitre I.

A.1.2 Bateaux avec règles de classe

Le **bateau** et autres parties de l'équipement doivent être conformes à ses **règles de classe** et aux REV, chapitre I, sauf quand elles sont modifiées par ses **règles de classe** dans la limite autorisée par le paragraphe Modifications (c) ou (d).

A.2 CERTIFICAT

A.2.1 Avoir un certificat

Le **bateau** doit avoir un **certificat** valide, comme exigé par ses **règles de classe** ou par l'**autorité de certification**.

A.2.2 Conformité à un certificat

Le **bateau** doit être conforme à son **certificat**.

Voir aussi la RCV 78 Conformité aux règles de classe ; Certificats.

A.3 IDENTIFICATION SUR LES VOILES

Voir la RCV 77 Identification sur les voiles.

A.4 PUBLICITE

Voir l'article 20 du règlement de l'ISAF - Code de Publicité ISAF.

A.5 FROTTEMENT SUPERFICIEL

Voir la RCV 53 Frottement superficiel.

A.6 CONTROLE DE L'EQUIPEMENT

Voir la RCV 78 Conformité aux règles de classe ; Certificats.

Section B - En course

B.1 FLOTTABILITE PERSONNELLE ET EQUIPEMENT DE SAUVETAGE

Voir la RCV 1 Sécurité et la RCV 40 Flottabilité personnelle ; harnais.

B.2 EQUIPEMENT PERSONNEL

Voir la RCV 43 Vêtements et équipement du concurrent.

B.3 LIMITATIONS SUR L'ÉQUIPEMENT

Voir la RCV 47 Limitations sur l'équipement et l'équipage.

B.4 LIMITATIONS SUR L'ÉQUIPAGE ET SUR LA POSITION DE L'ÉQUIPAGE

Voir la RCV 47 Limitations sur l'équipement et l'équipage et la RCV 49 Position de l'équipage.

B.5 ENERGIE MANUELLE

Voir la RCV 52 Energie manuelle.

B.6 EXPULSER OU LAISSER FILER UNE SUBSTANCE

Voir la RCV 53 Frottement superficiel.

B.7 ETABLIR LES ESPARS

B.7.1 Bômes de grand-voile, de voile d'avant et de voile de misaine établies sur un mât

Quand la voile est fixée sur la bôme, l'intersection du prolongement du bord supérieur de l'**espar** avec le **mât** doit se faire au-dessus de la **marque limite inférieure**, la bôme étant dans le plan de symétrie du **mât** et perpendiculaire à celui-ci.

B.7.2 Bômes de voile d'avant

L'extrémité avant de la **bôme** doit être approximativement dans le plan de symétrie du **bateau**.

B.7.3 Tangons de spinnaker et de foc

Voir la RCV 50 Etablir et border les voiles.

B.7.4 Bouts dehors

La **marque limite intérieure** ne doit pas être à l'extérieur de la **coque** quand le **bout-dehors** est établi.

B.8 ETABLIR LE GREEMENT

B.8.1 Etais

Voir la RCV 54 Etais et amures des voiles d'avant.

B.9 ETABLIR, BORDER ET CHANGER LES VOILES

B.9.1 Voiles triangulaires, voiles de misaine et voiles d'artimon

(a) La **voile** doit être sous la **marque limite supérieure** du mât.

(b) L'intersection de la **chute**, et de son prolongement si nécessaire, avec le bord supérieur de la **bôme**, doit se faire en avant de la **marque limite extérieure**.

(c) L'intersection de la **bordure** d'une voile à bordure libre, et de son prolongement si nécessaire, avec le **mât**, doit se faire au-dessus de la **marque limite inférieure**.

B.9.2 Voiles d'avant

L'**angle de point d'amure** de toute voile d'avant établie sur un **bout-dehors** doit être fixé en arrière de la **marque limite extérieure**.

Voir aussi la RCV 54 Etais et amures des voiles d'avant.

B.9.3 Spinnakers et Voiles de misaine

L'angle de point d'amure doit être à l'intérieur du livet.

Voir aussi la RCV 50 Etablir et border les voiles.

B.10 CENTRE DE GRAVITE

B.10.1

Les poids correcteurs doivent être fixés solidement.

Voir aussi la RCV 51 Lest mobile.

B.11 MOUILLAGE, AMARRAGE ET MISE AU SEC

Voir la RCV 45 Mise au sec, amarrage et mise au sec.

B.12 SIGNAUX DE BRUME ET FEUX

Voir la RCV 48 Signaux de Brume et feux.

CHAPITRE II - DÉFINITIONS

Section C - Définitions Générales

C.1 TERMES UTILISÉS POUR LES PERSONNES

C.1.1 Équipage

Un concurrent, ou une équipe de concurrents, qui manoeuvre un **bateau**.

C.1.2 Skipper

Le membre de l'**équipage** à bord qui est responsable du **bateau**, de l'**équipage** et de toute autre personne embarquée.

C.1.3 Équipement personnel

Tous les effets personnels transportés ou portés, ainsi que les éléments portés à bord pour rester sec ou rester au chaud, et/ou pour protéger le corps, les flottabilités personnelles, les harnais de sécurité et les dispositifs de rappels portés pour garder la personne à bord ou à flot.

C.1.4 Flottabilité personnelle

Un engin porté sur la partie supérieure du torse, pouvant garder une personne à flot.

C.2 TERMES UTILISÉS POUR LES BATEAUX

C.2.1 Bateau

Les équipements sportifs utilisés par l'**équipage** pour participer à une course.

Ils comprennent :

coque(s)

appendices(s) de coque

lest

gréement

voile(s)

accastillage correspondant

et toutes autres parties des équipements sportifs utilisés, exception faite des consommables et de l'**équipement personnel**.

C.2.2 Planche à voile

Un **bateau**.

C.2.3 Axes principaux

Les trois axes principaux du **bateau**, perpendiculaires les uns par rapport aux autres - vertical, longitudinal et transversal - doivent être rapportés à la ligne de flottaison, au **bateau** prêt à être jaugé et au plan médian de la **coque**.

Voir H.3.

C.2.4 Longueur du bateau

Distance longitudinale entre le point le plus avant et le point le plus arrière du **bateau** avec ses **voiles** et **espars** établis de manière conforme.

Voir H.3.4.

C.2.5 Lest

Poids installé pour influencer sur la stabilité, la flottabilité ou le poids total du **bateau**. Il peut être de tout matériau et positionné n'importe où dans le **bateau**.

C.2.6 Poids correcteur

Poids installé conformément aux **règles de classe** pour corriger un défaut de poids et/ou sa répartition.

C.2.7 Marque limite

Une marque unicolore clairement visible, contrastant avec la(es) partie(s) sur laquelle elle est placée, indiquant un point de jauge.

C.2.8 Marque de limitation d'épreuve

Une marque placée par un comité de course sur l'équipement, dont le remplacement lors de l'épreuve est contrôlé par les **règles de classe**.

C.3 REGLES

C.3.1 Règles de classe

Les règles qui définissent le **bateau** tel qu'il doit être utilisé pour courir.

C.3.2 Règles de classe fermées

Les **règles de classe** où tout ce qui n'est pas spécifiquement autorisé par les **règles de classe** est interdit.

C.3.3 Règles de classe ouvertes

Les **règles de classe** où tout ce qui n'est pas spécifiquement interdit par les **règles de classe** est autorisé.

C.4 CONTROLE DE L'EQUIPEMENT ET VERIFICATION

Voir H.1 et H.2.

C.4.1 Jauge initiale

Les méthodes de contrôle utilisées à la base pour établir les propriétés physiques de l'équipement.

C.4.2 Contrôle de la certification

Contrôle de **certification** exigé par les **règles de classe**, ou par une **autorité de certification**, qui peut comprendre une **jaugage initiale**.

C.4.3 Vérification de l'équipement

Contrôle effectué lors d'une épreuve, comme exigé par l'avis de course et les instructions de course, qui peut comprendre une **jaugage initiale**.

C.4.4 Jaugeur officiel

Une personne désignée ou reconnue par l'ANM du pays où le contrôle a lieu, pour mener à bien le **contrôle de certification**.

C.4.5 Inspecteur d'équipement

Une personne désignée par un comité de course pour mener à bien une **vérification d'équipement**.

C.4.6 Jaugeur international

Une personne autorisée par l'ISAF pour inspecter les prototypes des bateaux de classes ISAF spécifiques, et reconnue par l'ISAF comme étant qualifiée pour aider aux **vérifications d'équipement** lors des épreuves internationales de ces classes.

C.5 CERTIFICATION

C.5.1 Autorité de certification

Pour la **coque**, l'ISAF, l'ANM du propriétaire ou leurs délégués.

Pour les autres éléments, l'ISAF, l'ANM du pays où la **certification** doit avoir lieu, ou leurs délégués.

C.5.2 Certifier

Délivrer un **certificat**, ou fixer une **marque de certification** à l'issue d'un **contrôle de certification** satisfaisant.

C.5.3 Certificat

Document délivré par l'**autorité de certification**, attestant d'un **contrôle de certification** satisfaisant de la **coque**, ou de tout autre élément exigé par les **règles de classe** ou par une **autorité de certification**.

C.5.4 Marque de certification

Preuve d'un **contrôle de certification** satisfaisant pour un élément nécessitant une **certification**, fixée ou faite par un **jaugeur officiel**.

Section D - Définitions de la coque

D.1 TERMES

D.1.1 Coque

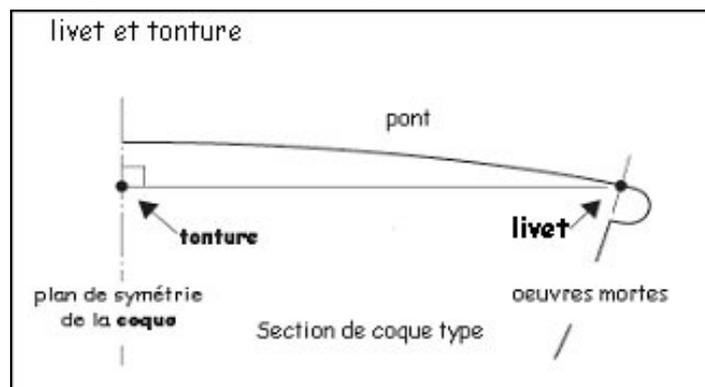
Elle comprend le tableau, le pont avec toute superstructure, la structure interne avec le cockpit, l'accastillage associé à ces éléments et tout **poinds correcteur**.

D.1.2 Livet

La ligne formée par l'intersection du dessus du pont et l'extérieur de la **coque**, et de leurs prolongements respectifs si nécessaire.

D.1.3 Tonture

La projection du **livet** sur le plan de symétrie de la coque.



D.2 POINTS DE JAUGE

D.2.1 Point de référence de la coque

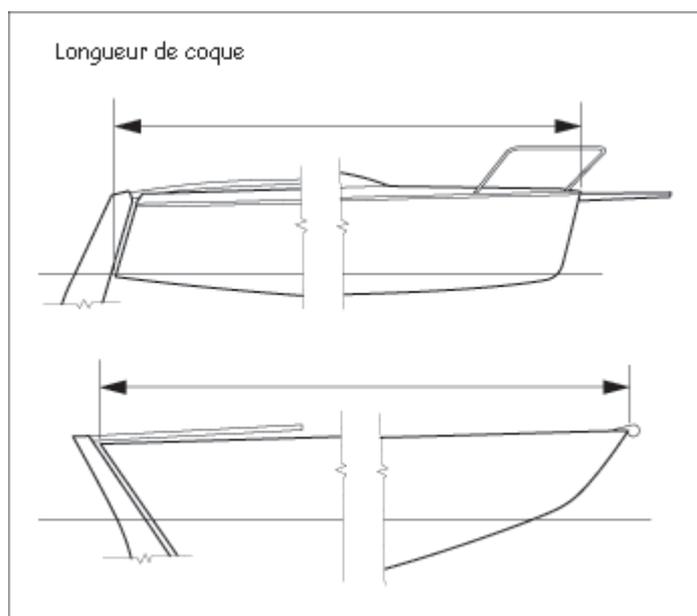
Le point sur le plan de symétrie de la **coque** spécifié dans les **règles de classe** à partir duquel les mesures de la **coque** sont effectuées.

D.3 DIMENSIONS

D.3.1 Longueur de la coque

La distance longitudinale entre le point le plus arrière et le point le plus avant de la (des) **coque(s)**, en excluant l'accastillage.

Voir H.3.4.



D.4 POIDS

D.4.1 Poids de la coque

Le poids de la **coque**.

Section E - Définitions des appendices de coque

E.1 TERMES

E.1.1 Appendice de coque

Tout élément de l'équipement - y compris les éléments listés de E.1.2 à E.1.13 - totalement ou partiellement situé sous le **livet** ou son prolongement, fixé ou totalement déployé s'il est rétractable, lié à la **coque** ou à un autre **appendice de coque**, et utilisé pour influencer sur : la stabilité, la dérive, la conduite, la stabilité directionnelle, l'amortissement des mouvements, le réglage, le volume déplacé,

Tout ce qui suit doit être inclus dans l'**appendice de coque** :

- poids correcteurs,
- lest** complet, et
- l'accastillage associé.

E.1.2 Quille

Un **appendice de coque** fixe, attaché approximativement dans l'axe de symétrie de la **coque**, principalement utilisé pour influencer sur la stabilité et la dérive.

E.1.3 Quille de roulis

Un **appendice de coque** fixe, excentré par rapport à l'axe de symétrie de la **coque**, principalement utilisé pour influencer sur la stabilité et la dérive.

E.1.4 Aileron

Un **appendice de coque** fixe, principalement utilisé pour influencer sur la dérive ou le contrôle de la direction.

E.1.5 Bulbe

Un **appendice de coque** lesté, attaché au bas d'un autre **appendice de coque**, principalement utilisé pour influencer sur la stabilité.

E.1.6 Skeg

Un **aileron** fixé à l'avant d'un **safran**.

E.1.7 Dérive

Un **appendice de coque** rétractable, fixé approximativement dans l'axe de symétrie de la **coque** et pivotant sur un axe transversal simple, mobile par rapport à la **coque**, principalement utilisé pour influencer sur la dérive.

E.1.8 Dérive sabre

Un **appendice de coque** rétractable, fixé approximativement dans l'axe de symétrie de la **coque**, ne pivotant pas, principalement utilisé pour influencer sur la dérive.

E.1.9 Dérive à bouchain

Un **appendice de coque** rétractable, excentré par rapport à l'axe de symétrie de la **coque**, principalement utilisé pour influencer sur la dérive.

E.1.10 Gouvernail

Un **appendice de coque** mobile, principalement utilisé pour influencer sur la conduite.

E.1.11 Languette de réglage

Quand un **gouvernail** est utilisé, un **appendice de coque** mobile, fixé sur le bord arrière ou avant d'un autre **appendice de coque**.

Section F – Définitions du gréement

Les définitions liées à:

"BOME" s'appliquent également "corne" et "livarde"

"TANGON DE SPINNAKER" s'appliquent également à "tangon débordeur"

"BOUT-DEHORS" s'appliquent également à "queue de malet"

F.1 TERMES GÉNÉRAUX

F.1.1 Gréement

Les **espars**, les **barres de flèche**, l'**accastillage** et tout **poids correcteur**.

F.1.2 Espar

L'(les) élément(s) principal(aux) de la structure du gréement, supportant ou maintenant les **voiles**.

F.1.3 Barre de flèche

Tout élément pouvant travailler en compression fixé à l'une ou à ses deux extrémités à des **espars**, des **voiles** ou à un autre **gréement**.

F.1.4 Gréement

Tout élément fixé à une ou aux deux extrémités des **espars**, des **voiles** ou autre **gréement**, et pouvant travailler uniquement en tension.

F.2 DIMENSIONS DES MARQUES LIMITES

F.2.1 Largeur de la marque limite

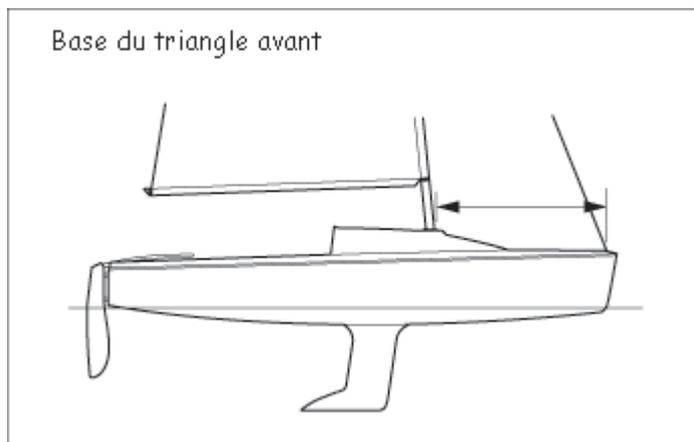
La largeur minimum mesurée dans le sens longitudinal de l'**espar**.

F.3 DIMENSIONS DU TRIANGLE AVANT

F.3.1 Base du triangle avant

La distance longitudinale entre l'intersection de la face avant de l'**espar** du **mât**, prolongée si nécessaire, avec le pont incluant toute superstructure, d'une part, et l'intersection de l'axe de l'étai, prolongé si nécessaire, avec le pont, ou l'**espar de beaupré**, d'autre part.

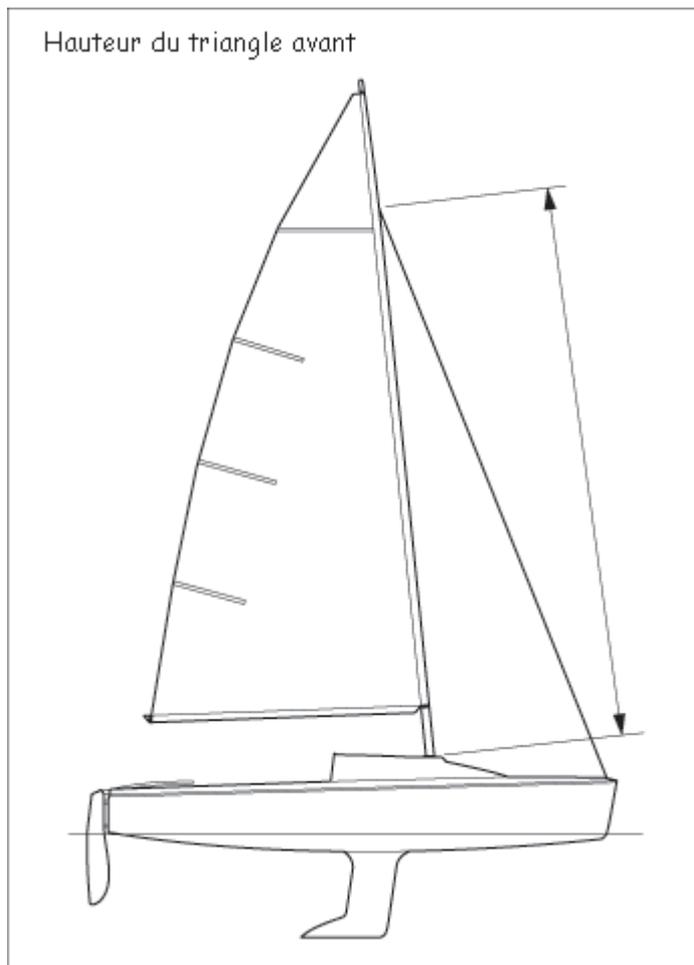
Voir H.3.4.



F.3.2 Hauteur du triangle avant

La distance entre l'intersection de la face avant de l'**espar** du **mât**, prolongée si nécessaire, avec le pont incluant toute superstructure, et le **point de fixation** de l'étai.

Voir H.4.



F.4 TERMES DU MAT

F.4.1 Mât

L'**espar**, son **gréement**, ses **barres de flèche**, son **accastillage** et tout **poids correcteur**, à l'exclusion de l'accastillage non essentiel à la fonction du mât en tant que partie du **gréement**.

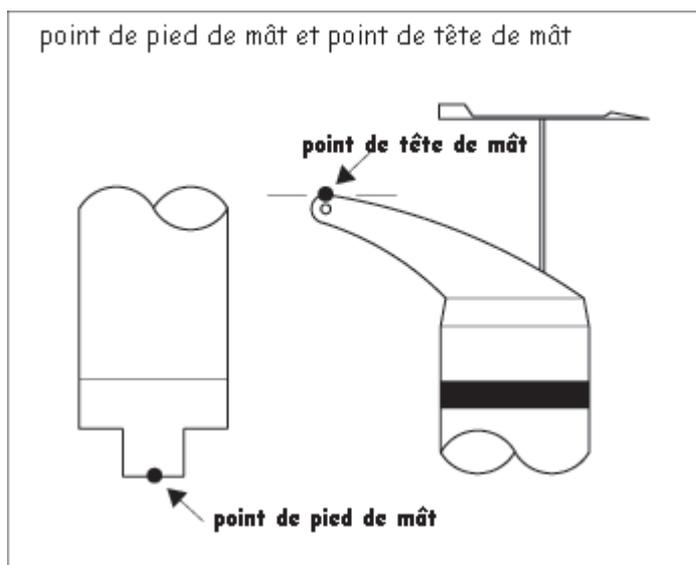
F.5 POINTS DE MESURE DU MAT

F.5.1 Point de référence du mât

Le point sur le **mât**, spécifié dans les **règles de classe**, utilisé comme référence de mesure.

F.5.2 Point du pied de mât

Le point le plus bas sur le **mât** et son accastillage.



F.5.3 Point de tête de mât

Le point le plus haut sur le mât et son accastillage.

F.5.4 Point inférieur

Le point le plus haut de la **marque limite inférieure** sur la face arrière de l'**espar**.

F.5.5 Point supérieur

Le point le plus bas de la **marque limite supérieure** sur la face arrière de l'**espar**.

F.6 MARQUES LIMITES SUR LE MAT

F.6.1 Marque limite inférieure

La **marque limite** d'établissement d'une **bôme** ou d'une **voile**.

F.6.2 Marque limite supérieure

La **marque limite** d'établissement d'une **voile**.

F.7 DIMENSIONS DU MAT

F.7.1 Longueur du mât

La distance entre le **point de pied de mât** et le **point de tête de mât**.

F.7.2 Hauteur du point inférieur

La distance entre le **point de référence du mât** et le **point inférieur**.

F.7.3 Hauteur du point supérieur

La distance entre le **point de référence du mât** et le **point supérieur**.

F.7.4 Point de gréement

Lorsque le **gréement** est fixé :

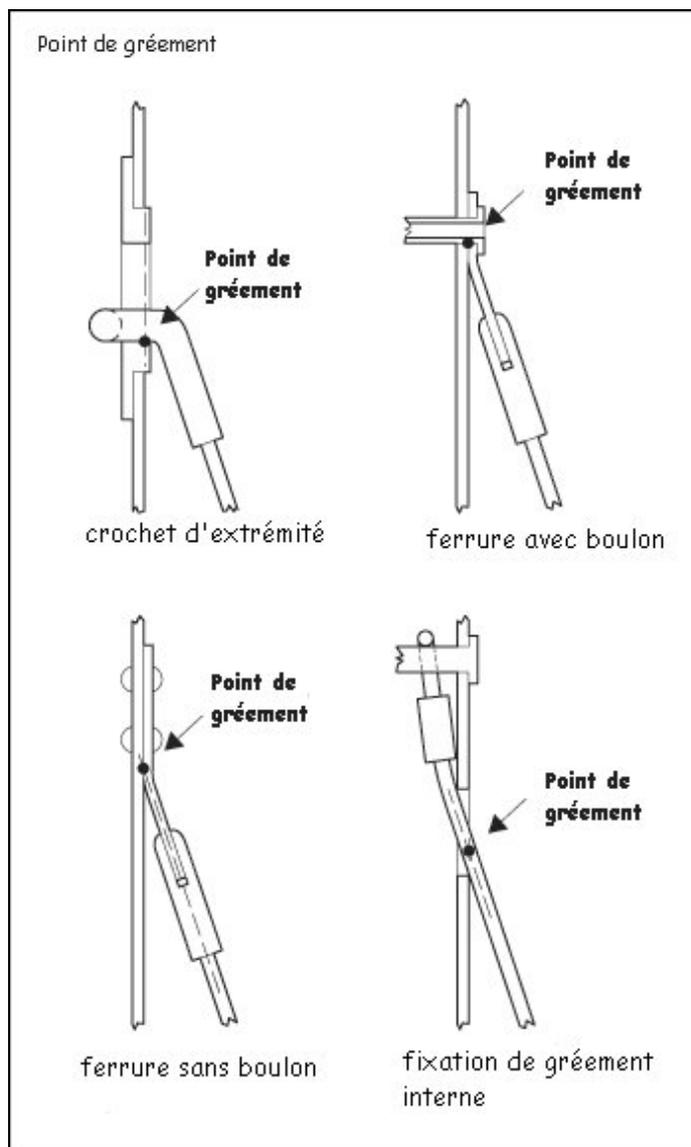
PAR UN CROCHET D'EXTREMITÉ : le point inférieur du crochet à son intersection avec l'**espar**, prolongé si nécessaire.

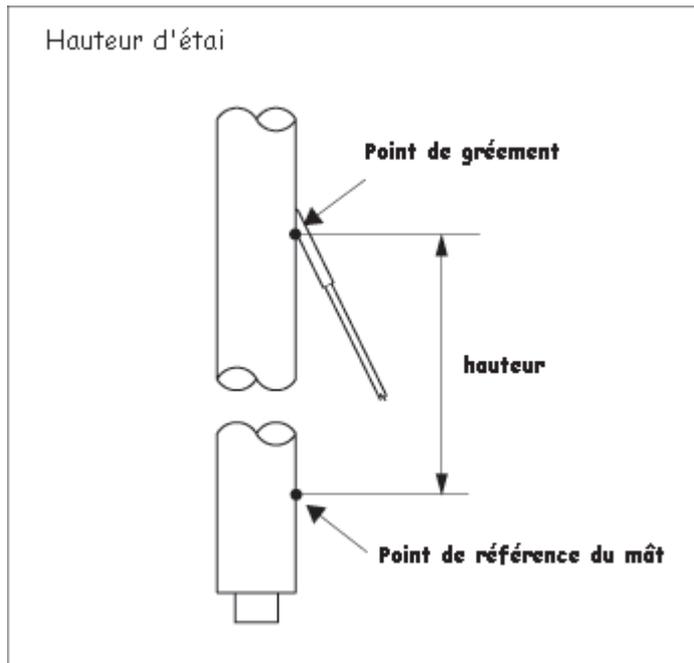
PAR UNE FERRURE AVEC BOULON : le point inférieur du boulon de l'**espar**, à son intersection avec l'**espar**.

AUTRES EXECUTIONS : l'intersection de l'extérieur de l'**espar**, prolongé si nécessaire, avec l'axe du **gréement**.

F.7.5 Hauteur d'étai

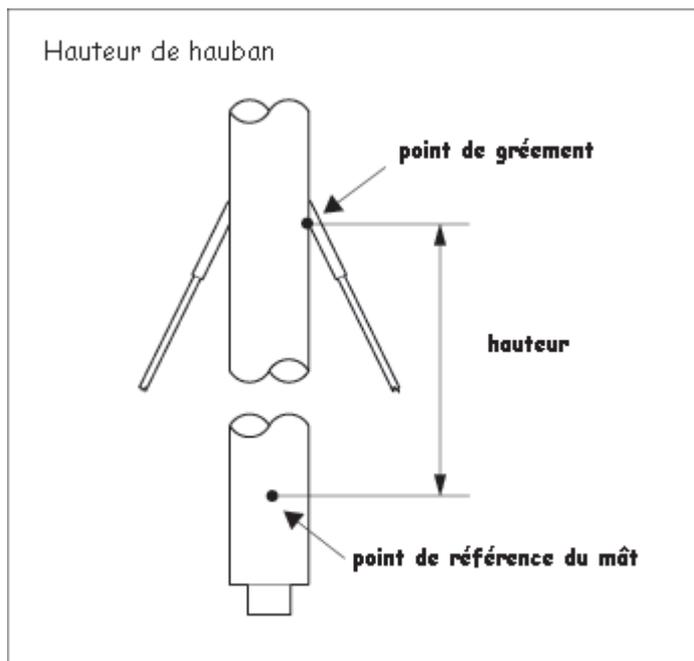
La distance entre le point de référence du mât et le point de gréement.





F.7.6 Hauteur de hauban

La distance entre le **point de référence du mât** et le **point de gréement**.



F.7.7 Hauteur de pataras

La distance entre le **point de référence du mât** et le **point de gréement** ou le **point de tête de mât**, selon ce qui est le plus bas.

F.7.8 Hauteur d'étai

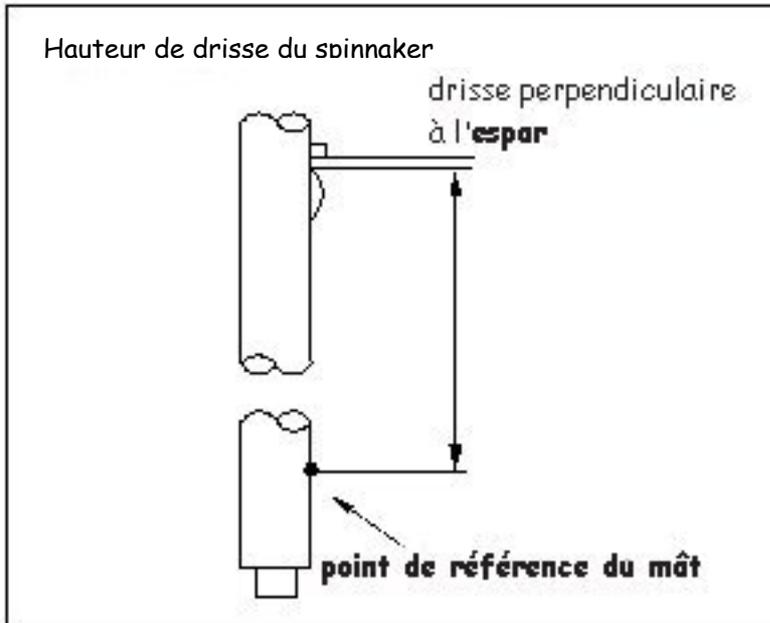
La distance entre le **point de référence du mât** et le **point de gréement**.

F.7.9 Hauteur du trapèze

La distance entre le **point de référence du mât** et le **point de gréement**.

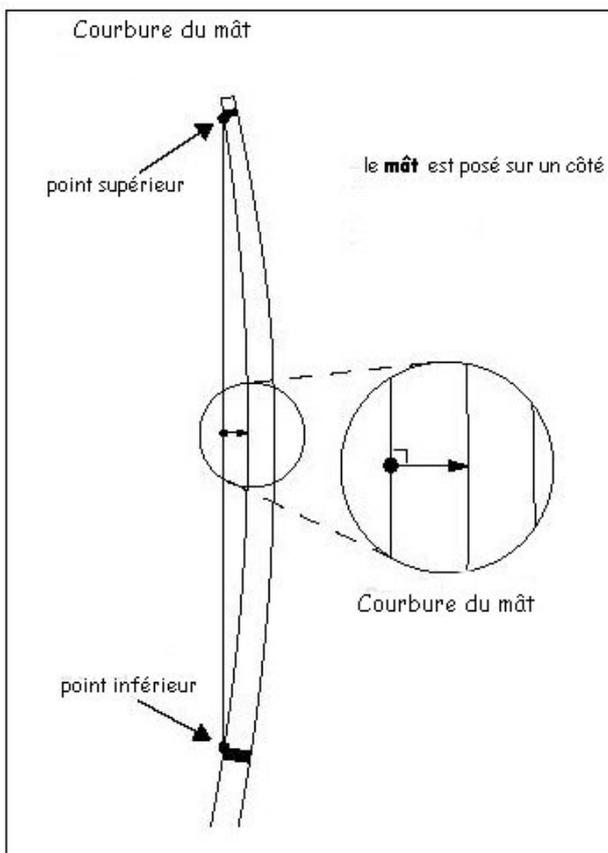
F.7.10 Hauteur de drisse du spinnaker

La distance entre le **point de référence du mât** et l'intersection de l'**espar** avec le bord inférieur de la drisse de spinnaker (prolongée si nécessaire), lorsqu'elle est perpendiculaire à l'**espar**.



F.7.11 Courbure du mât

La plus longue distance à angle droit, entre une ligne droite allant du **point supérieur** au **point inférieur** et le bord arrière de l'**espar**, lorsque l'**espar** est posé sur un côté.



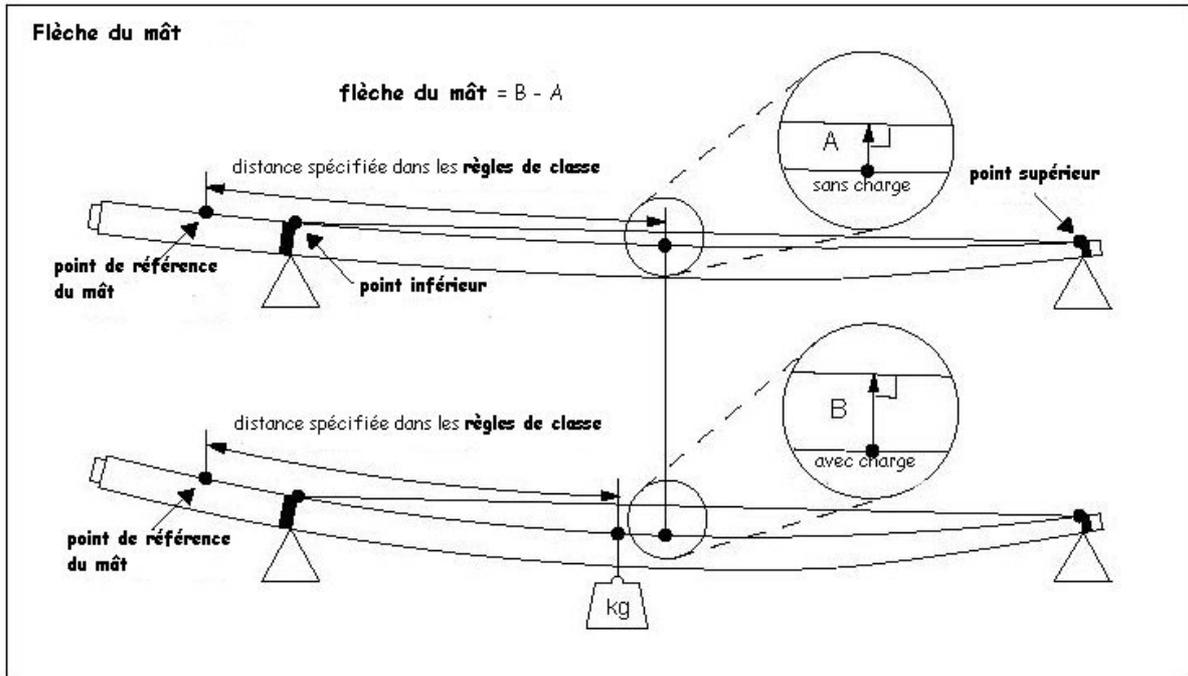
F.7.12 Flèche du mât

La différence mesurée à angle droit, à une distance spécifiée du **point de référence du mât**, entre l'**espar** et une ligne droite passant par le **point inférieur** et le **point supérieur**, l'**espar** étant horizontal et en appui sur ces points, avec et sans une charge donnée appliquée à une distance spécifiée.

a) LONGITUDINALE : mesurée avec le bord arrière du mât vers le haut.

b) TRANSVERSALE: mesurée avec un côté du mât vers le haut

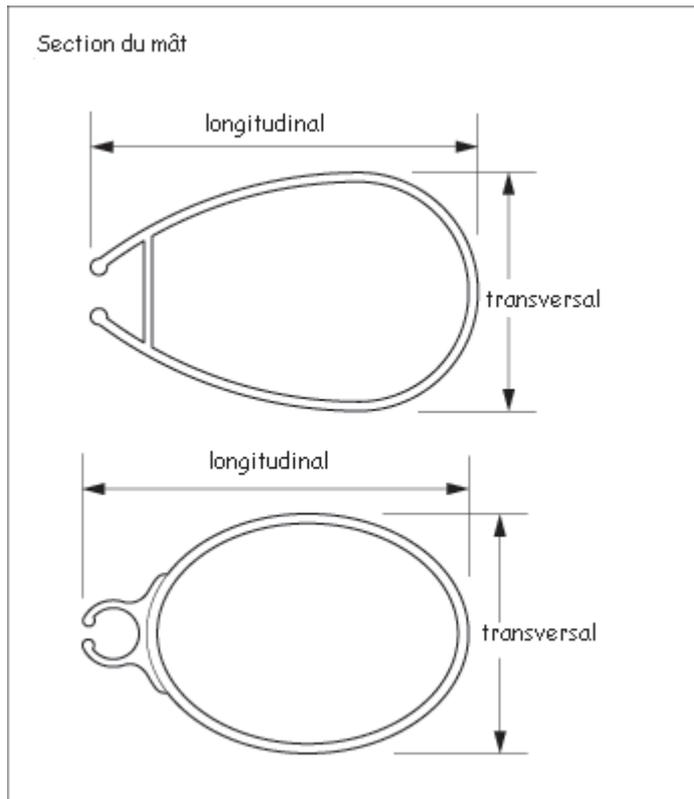
Voir H4.5.



F.7.13 Section du mât

a) LONGITUDINALE : la dimension longitudinale, ralingue incluse, mesurée à une distance donnée du **point de référence du mât**.

b) TRANSVERSALE : la dimension transversale, mesurée à une distance donnée du **point de référence du mât**.



F.7.14 Poids de l'espar du mât

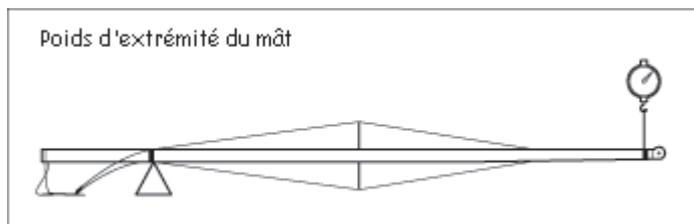
Le poids de l'espar, comprenant l'accastillage et les poids correcteurs.

F.7.15 Poids du mât

Le poids du mât.

F.7.16 Poids d'extrémité du mât

Le poids du mât mesuré au point supérieur lorsque l'espar repose sur son point inférieur. Voir H4.6.

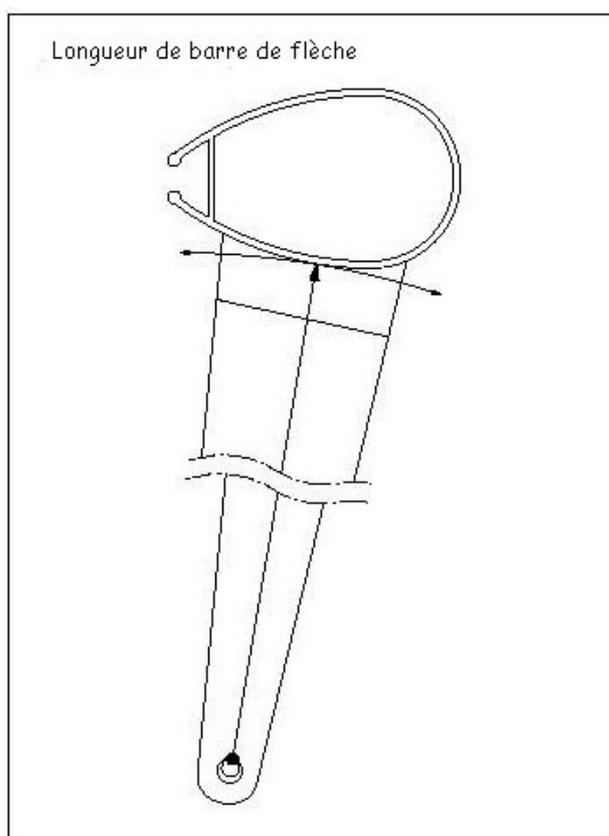
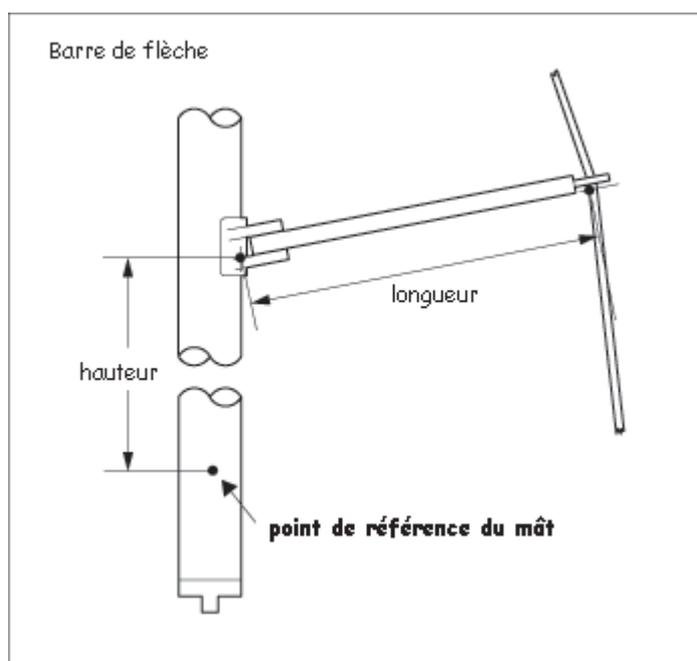


F.8 ACCASTILLAGE DU MAT

F.8.1 Barres de flèche

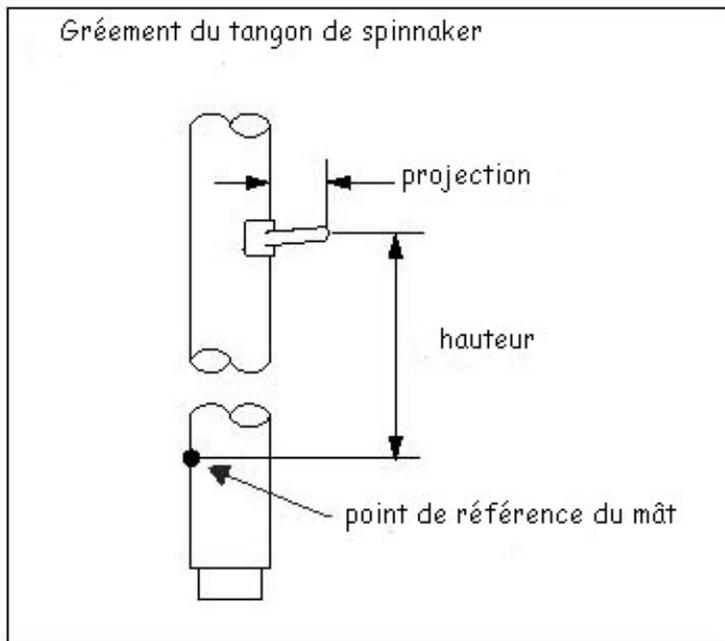
a) LONGUEUR : la distance entre le bord intérieur du hauban au bord inférieur de la **barre de flèche** et l'intersection du bord inférieur de la **barre de flèche**, ou de son prolongement si nécessaire, et l'espar.

b) HAUTEUR : la distance entre le **point de référence du mât** et l'intersection du bord inférieur de la **barre de flèche**, ou de son prolongement si nécessaire, et l'espar.



F.8.2 Ferrure du tangon de spinnaker

- a) HAUTEUR : la distance entre le **point de référence du mât** et l'axe de la ferrure dans sa position la plus haute.
- b) PROJECTION : la plus courte distance entre le point le plus extérieur de la ferrure et l'**espar**.



F.9 TERMES DE LA BOME

F.9.1 Bôme

L'**espar**, son **gréement**, son accastillage et tout **poids correcteur**, à l'exclusion des écoute, des poulies d'écoute et de l'accastillage du hale-bas et du hale-haut.

F.10 POINTS DE MESURES DE LA BOME

F.10.1 Point extérieur

Le point sur la **marque limite extérieure** de la bôme, au bord supérieur de l'**espar**, le plus proche de l'extrémité avant de l'**espar**.

F.11 MARQUES LIMITES SUR LA BOME

F.11.1 Marque limite extérieure

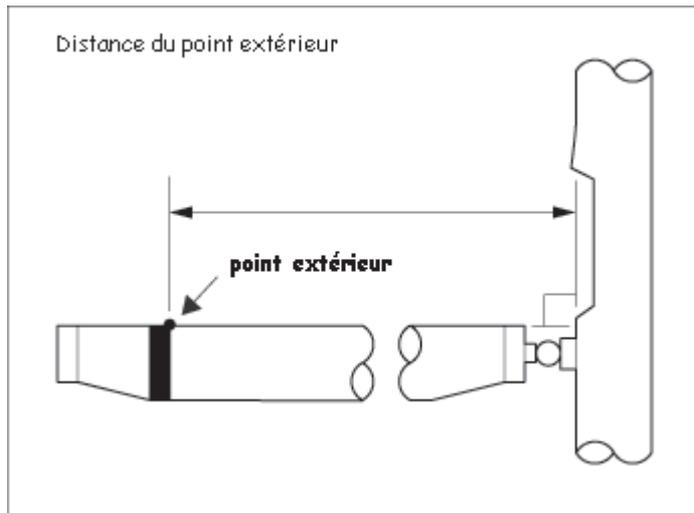
La **marque limite** pour l'établissement de la grand-voile.

F.12 DIMENSIONS DE LA BOME

Voir H3.

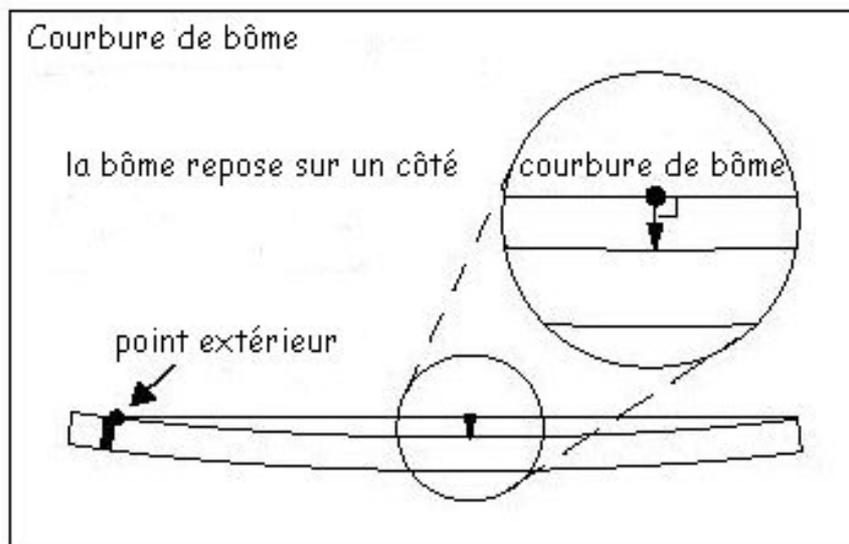
F.12.1 Distance du point extérieur

La distance entre le **point extérieur** et le bord arrière du **mât**, la **bôme** étant perpendiculaire à l'axe du **mât**, dans le plan de symétrie de celui-ci.



F.12.2 Courbure de la bôme

La plus grande distance entre l'**espar** et une ligne droite allant du **point extérieur** au bord supérieur de l'extrémité avant de l'**espar**, mesurée perpendiculairement à la ligne droite, lorsque l'**espar** est posé sur un côté.



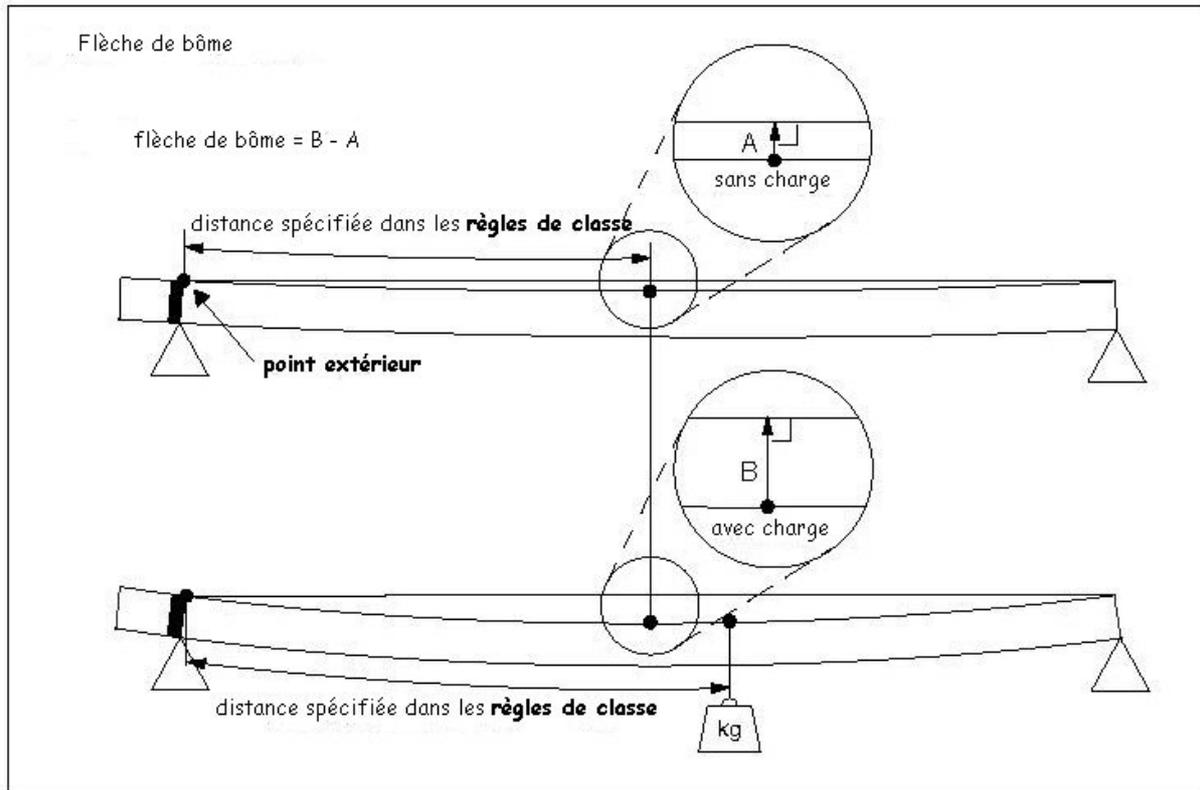
F.12.3 Flèche de la bôme

La différence de distance verticale, entre l'**espar**, à une distance donnée du **point extérieur**, et une ligne droite passant par le **point extérieur** et le dessus de l'extrémité avant de l'**espar**, l'**espar** étant horizontal et en appui sur ces points, avec et sans charge d'un poids donné, appliquée à une distance donnée.

a) VERTICALE : mesure effectuée avec le bord supérieur vers le haut

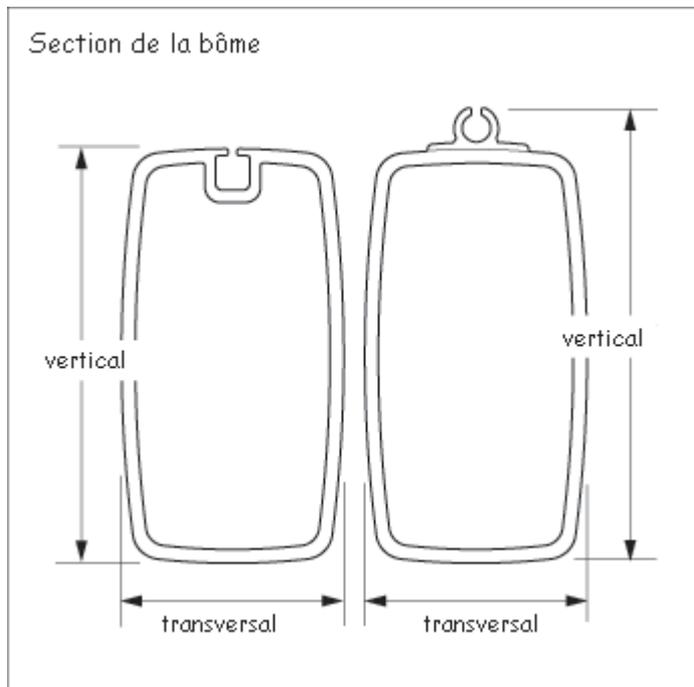
b) TRANSVERSALE : mesure effectuée avec un côté vers le haut

voir H4.5.



F.12.4 Section de la bôme

- a) VERTICALE : la dimension verticale, ralingue comprise, à une distance donnée du **point extérieur**.
- b) TRANSVERSALE : la dimension transversale à une distance donnée du **point extérieur**.



F.12.5 Poids de la bôme

Le poids de la **bôme**.

F.13 TERMES DU TANGON DE SPINNAKER / FOC

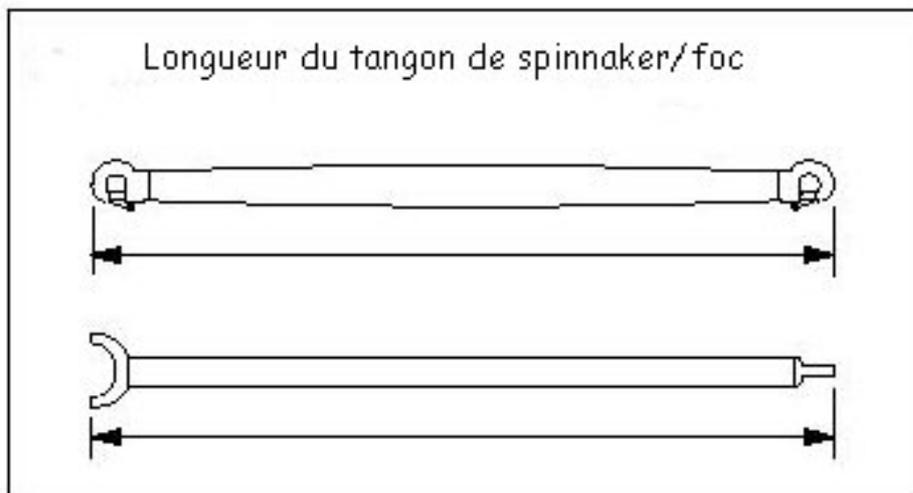
F.13.1 Tangon de spinnaker/foc

L'**espar**, son gréement, son accastillage, ses systèmes de retenue, les cordages de manœuvre des embouts et tout **poids correcteur**.

F.14 DIMENSIONS DU TANGON DE SPINNAKER / FOC

F.14.1 Longueur du tangon de spinnaker/foc

La distance entre les extrémités du **tangon de spinnaker / foc**



F.14.2 Section du tangon de spinnaker/foc

Les dimensions des sections à une distance donnée d'une des extrémités du **tangon de spinnaker/foc**.

F.14.3 Poids du tangon de spinnaker/foc

Le poids du **tangon de spinnaker/foc**.

F.15 TERMES DU BOUT DEHORS

F.15.1 Bout dehors

L'**espar**, son accastillage et tout **poids correcteur**.

F.16 POINTS DE MESURE DU BOUT DEHORS

F.16.1 Point intérieur du bout dehors

Le point de la **marque limite intérieure du bout dehors**, au bord supérieur de l'**espar**, le plus proche de l'extrémité extérieure de l'**espar**.

F.16.2 Point extérieur du bout dehors

Le point de la **marque limite extérieure du bout dehors**, au bord supérieur de l'**espar**, le plus proche de l'extrémité intérieure de l'**espar**, ou le bord extérieur de l'**espar** quand il n'y a pas de **marque limite extérieure**.

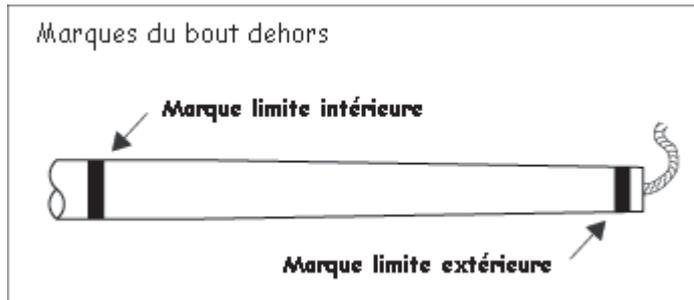
F.17 MARQUES LIMITES DU BOUT DEHORS

F.17.1 Marque limite intérieure du bout dehors

La marque limite pour établir l'espar.

F.17.2 Marque limite extérieure

La marque limite pour établir la voile d'avant.

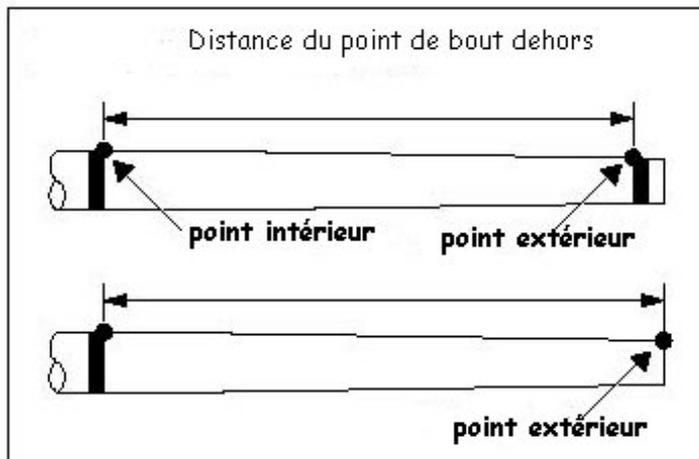


F.18 DIMENSIONS DU BOUT DEHORS

Voir H3.

F.18.1 Distance du point de bout dehors

La distance entre le point intérieur de bout dehors et le point extérieur de bout dehors.



F.18.2 Section de l'espar de bout dehors

Les dimensions de la section du bout dehors aux emplacements spécifiés.

F.18.3 Poids du bout dehors

Le poids du bout dehors.

Section G - Définitions de la voile

Sous-section A - Voiles triangulaires

Les définitions s'appliquant à :

« GRAND-VOILE » s'appliquent également à « voile de misaine » et « voile d'artimon »

"VOILE D'AVANT" s'appliquent également à « foc », « génois », « gennaker » et « voile d'étai ».

G.1 TERMES GÉNÉRAUX UTILISÉS POUR LES VOILES

G.1.1 Voile

Un élément d'équipement, attaché à la **mât**, utilisé pour propulser le **bateau**, comprenant une des parties suivantes quand elles sont présentes :

renforts de voile

goussets de lattes

fenêtres

renforts

gaines

pièces rapportées,

et les autres éléments autorisés par les **règles de classe**.

G.1.2 Corps de la voile

La **voile**, à l'exclusion des zones où des éléments sont rajoutés, selon G1.1.

G.1.3 Pli

Feuille de matériau constitutif de la **voile**.

G.1.4 Voile souple

Une **voile** dont le **corps de la voile** peut être plié à plat dans n'importe quelle direction sans endommager le **pli**, autrement qu'en le froissant.

G.1.5 Pli tissé

Un **pli** qui, lorsqu'il est déchiré, peut être séparé en fibres sans faire apparaître de film.

G.1.6 Pli laminé

Un **pli** composé de plus d'une couche.

G.1.7 Voile à pli unique

Une **voile**, à l'exception des **coutures**, dont toutes les parties du **corps de la voile** sont formés d'un seul **pli**.

G.1.8 Voile à double ralingue

Une **voile** avec plus d'une **ralingue** ou une **voile** entourant un étai ou un **espar** et qui est attachée sur elle-même.

G.1.9 Couture

Recouvrement où deux **plis** ou plus, formant le **corps de la voile**, se superposent.

G.1.10 Gaine

Pli additionnel ou replié recouvrant le **bord d'une voile**.

G.1.11 Gousset de latte

Pli additionnel formant une poche pour une latte.

G.1.12 Ouverture dans la voile

Toute ouverture autre que les ouvertures créées par les **pièces rapportées** ou les **goussets de lattes**.

G.1.13 Fenêtre

Un pli transparent couvrant une **ouverture de voile**.

G.1.14 Renfort

Plaques d'angles et lattes.

G.1.15 Pièces rapportées :

- ralingues,
- **gaines** entourant les ralingues ou fixées aux ralingues,
- câbles de ralingue y compris tout œil, fixation ou bridure,
- brides ou sangles,
- andailots,
- coulisseaux,
- œillets de réglage,
- points de réglage,
- œillets de ris,
- points de ris,
- poulies et leurs fixations.

Voir H5.3.

G.2 BORDS DES VOILES

G.2.1 Bordure

Le bord inférieur.

G.2.2 Chute

a) GRAND VOILE et FOC : le bord arrière.

b) SPINNAKER: les bords autres que la **bordure**.

G.2.3 Guindant

GRAND VOILE ET FOC : le(s) **bord(s)** avant(s).

G.3 ANGLES DES VOILES

G.3.1 Point d'écoute

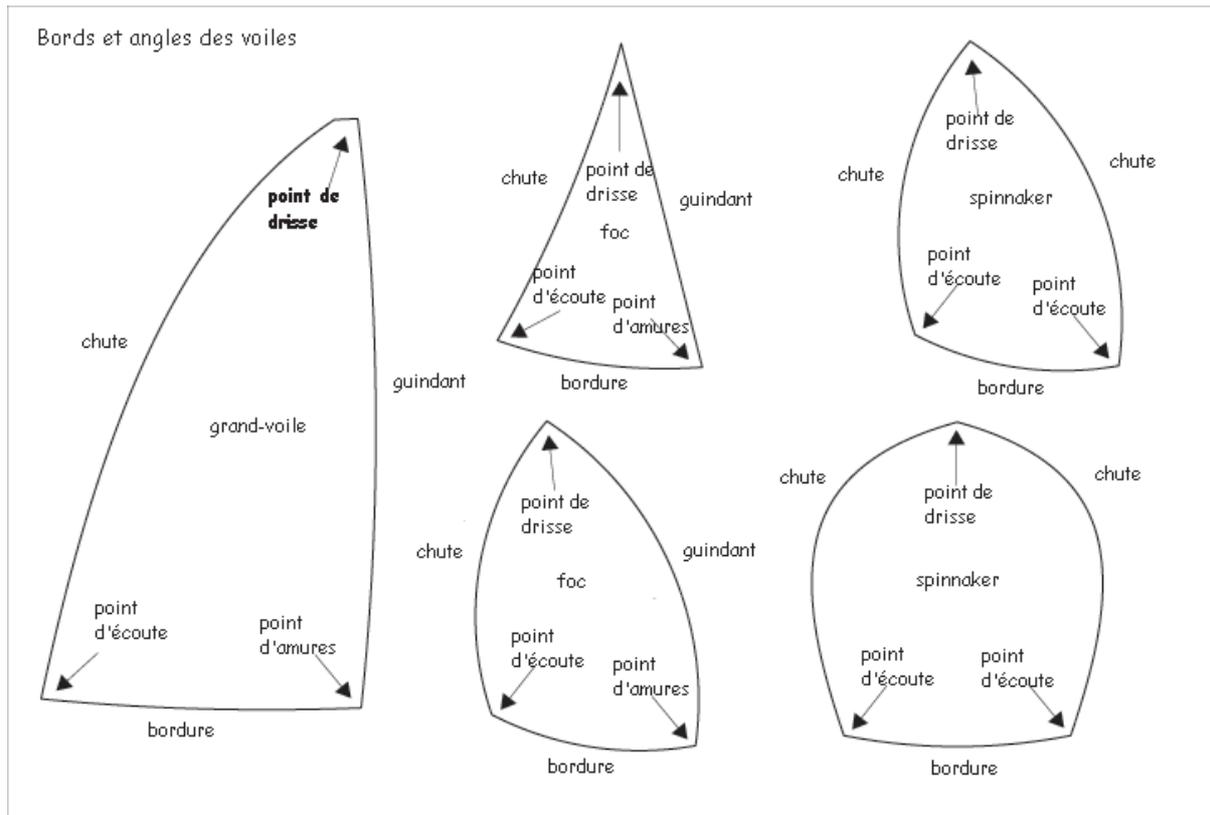
La zone de rencontre entre la **bordure** et la **chute**.

G.3.2 Point de drisse

La zone supérieure.

G.3.3 Point d'amures

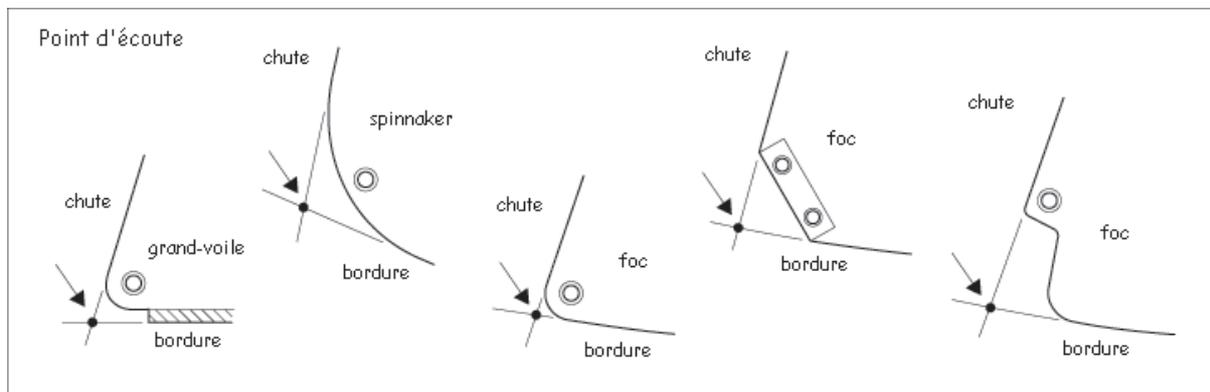
La zone de rencontre entre le **guindant** et la **bordure**.



G.4 POINTS DE MESURE DES ANGLES DE VOILE

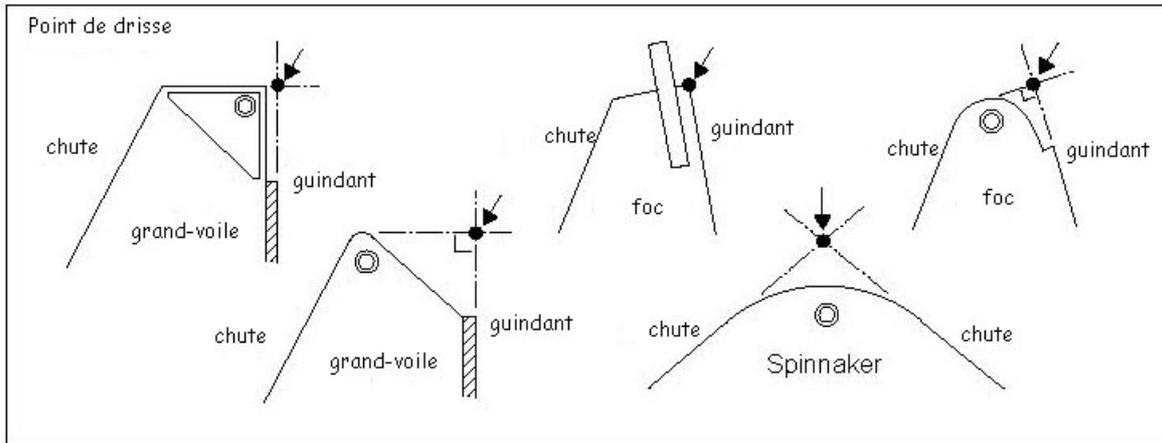
G.4.1 Point d'écoute

L'intersection de la **bordure** et de la **chute**, prolongées si nécessaire.



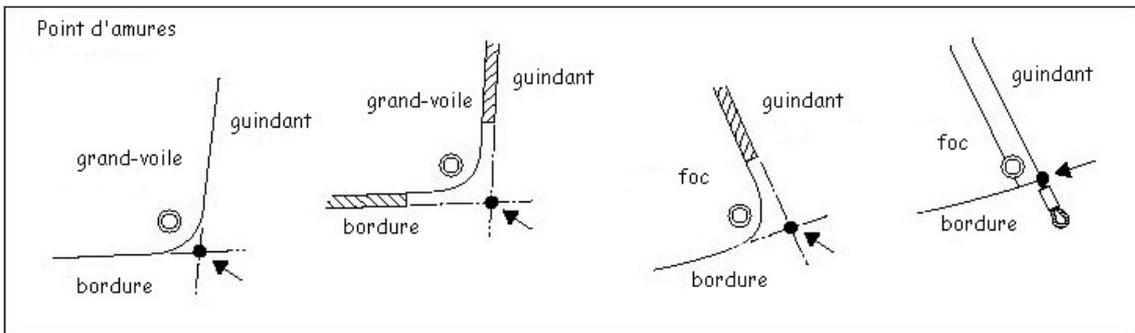
G.4.2 Point de drisse

- GRAND VOILE :** l'intersection du **guindant**, prolongé si nécessaire, et de la ligne perpendiculaire au **guindant** passant par le point le plus haut de la **voile**.
- VOILE D'AVANT:** l'intersection du **guindant**, prolongé si nécessaire, et de la ligne perpendiculaire au **guindant** passant par le point le plus haut de la **voile**, en excluant les **pièces rapportées**.
- SPINNAKER :** l'intersection des **chutes**, prolongées si nécessaire.



G.4.3 Point d'amures

L'intersection de la **bordure** et du **guindant**, prolongés si nécessaire.



G.5 AUTRES POINTS DE MESURE DES VOILES

G.5.1 Point au quart de chute

Le point sur la **chute**, à égale distance du **point à mi-chute** et du **point d'écoute**.

G.5.2 Point à mi-chute

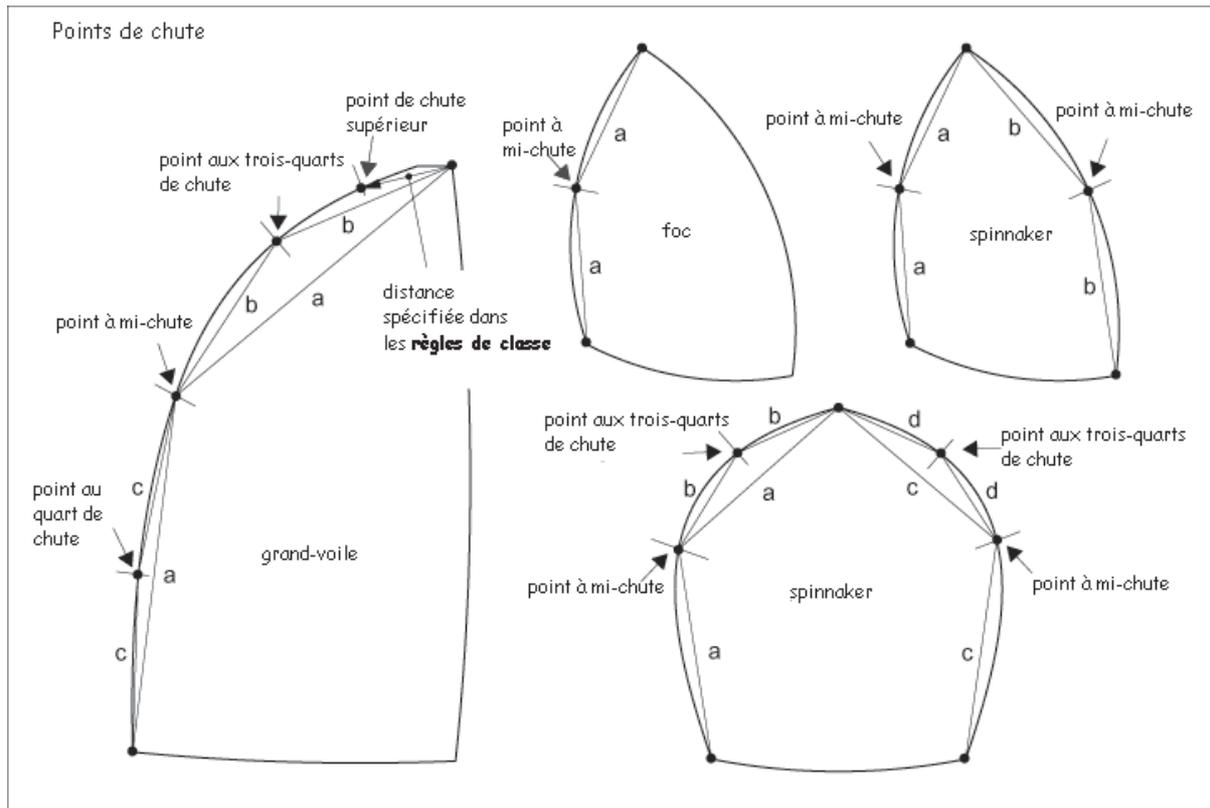
Le point sur la **chute**, à égale distance du **point de drisse** et du **point d'écoute**.

G.5.3 Point aux trois-quarts de chute

Le point sur la **chute**, à égale distance du **point de drisse** et du **point à mi-chute**.

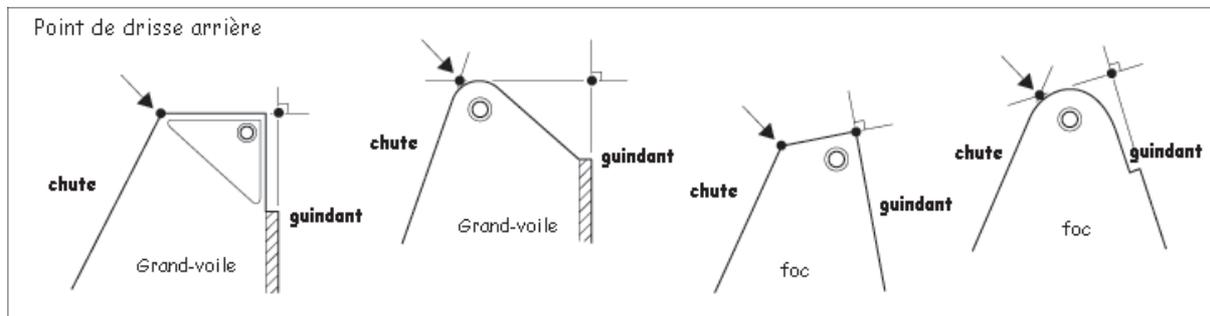
G.5.4 Point supérieur de chute

Le point sur la **chute** à une distance donnée du **point de drisse**.



G.5.5 Point de drisse arrière

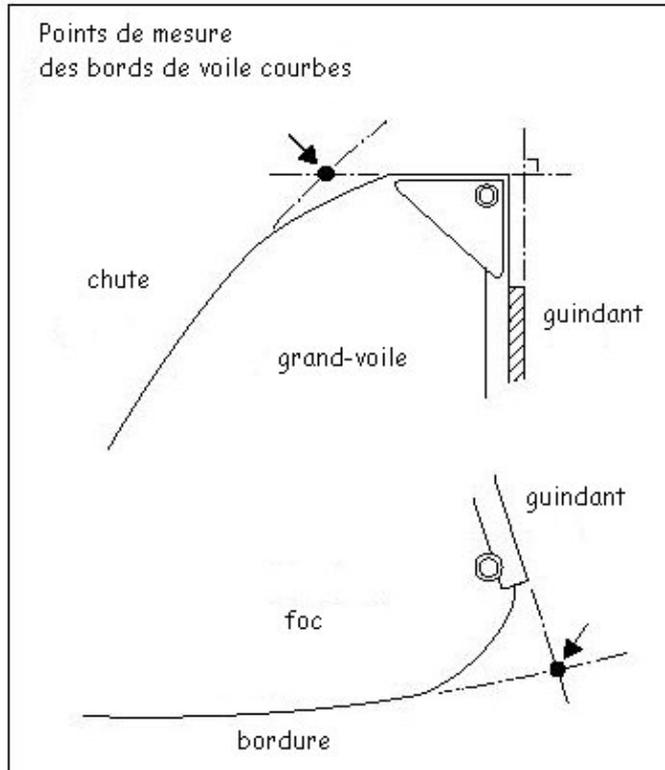
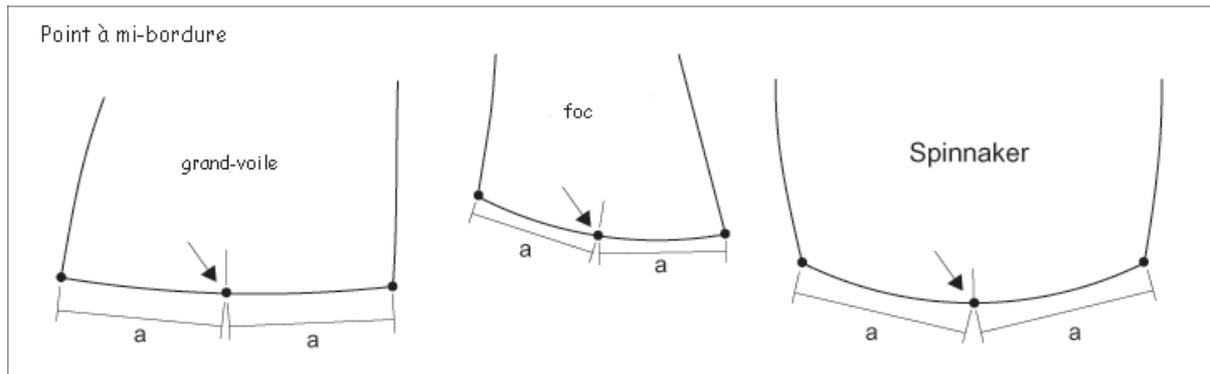
L'intersection de la chute, prolongée si nécessaire, et d'une ligne perpendiculaire au guindant passant par le point de drisse.



G.5.6 Point à mi-bordure

a) GRAND VOILE et FOC : le point sur la bordure, à égale distance du point d'amure et du point d'écoute.

b) SPINNAKER : le point sur la bordure à égale distance des points d'écoute.



6.6 RENFORTS DES VOILES

6.6.1 Renfort primaire

Un nombre non limité de **plis** supplémentaires, en matériau autorisé :

- à un angle,
- à un point de réglage,
- à un œillet de ris adjacent au **guindant**,
- à un œillet de ris adjacent à la **chute**,
- à un point de récupération de la **voile**,
- aux emplacements autorisés par les **règles de classe**.

6.6.2 Renfort secondaire

Pas plus de deux **plis** supplémentaires, en matériau autorisé, d'une épaisseur n'excédant pas celle du pli du **corps de la voile** :

- à un angle,
- à un point de réglage,
- à un œillet de ris adjacent au **guindant**,
- à un œillet de ris adjacent à la **chute**,

à un point de récupération de la **voile**,
formant un **renfort de couture**,
formant un **renfort de ragage**,
formant un **renfort de gousset de latte**,
aux emplacements autorisés par les **règles de classe**.

G.6.3 Renfort de gousset de latte

Renfort secondaire à l'extrémité intérieure d'un **gousset de latte**.

G.6.4 Renfort de ragage

Renfort secondaire à l'endroit où une **voile** peut toucher une **barre de flèche**, un **chandelier**, un **hauban** ou un **tangon de spinnaker**.

G.6.5 Renfort de couture

Renfort secondaire sur la **chute** ou la **bordure** à l'extrémité d'une **couture**.

G.7 DIMENSIONS PRINCIPALES DES VOILES

Voir H.5.

G.7.1 Longueur de bordure

a) **GRAND VOILE** et **FOC** : la distance entre le **point d'écoute** et le **point d'amure**.

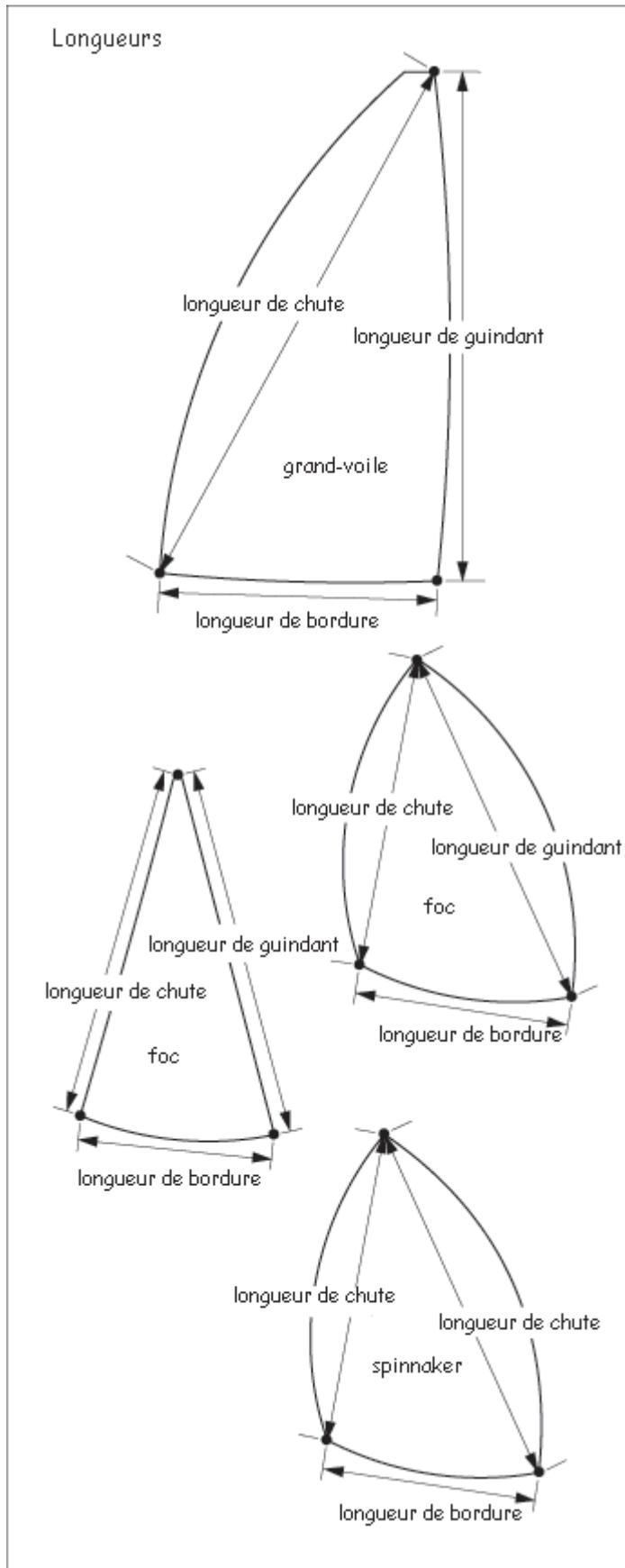
b) **SPINNAKER** : la distance entre les **points d'écoute**.

G.7.2 Longueur de chute

La distance entre le **point de drisse** et le **point d'écoute**.

G.7.3 Longueur de guindant

La distance entre le **point de drisse** et le **point d'amure**.



G.7.4 Largeur au quart

- GRAND VOILE et FOC : la plus courte distance entre le **point au quart de chute** et le **guindant**.
- SPINNAKER : la distance entre les **points au quart de chute**.

G.7.5 Largeur au milieu

- a) GRAND VOILE et FOC : la plus courte distance entre le point à mi-chute et le guindant.
- b) SPINNAKER : la distance entre les points à mi-chute.

G.7.6 Largeur aux trois-quarts

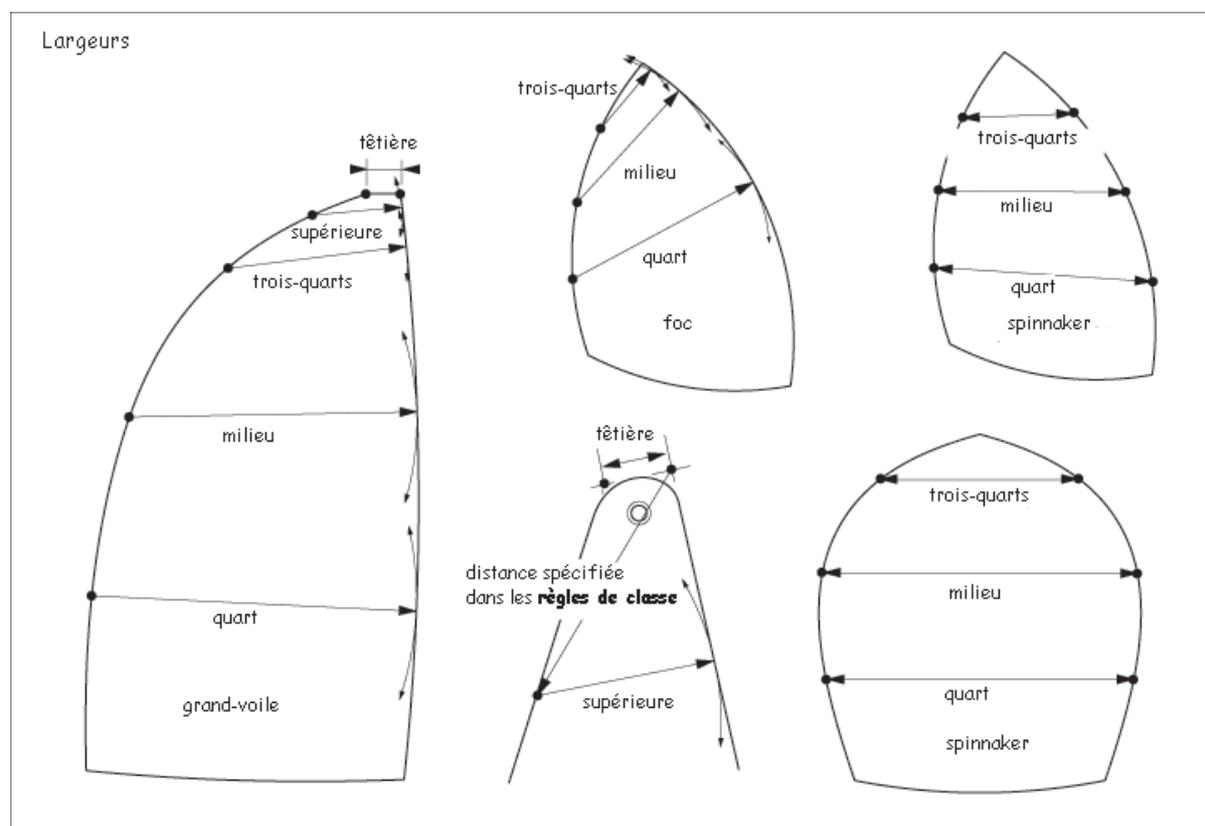
- a) GRAND VOILE et FOC : la plus courte distance entre le point aux trois-quarts de chute et le guindant
- b) SPINNAKER : la distance entre les points aux trois quarts de chute.

G.7.7 Largeur supérieure

- a) GRAND VOILE et FOC : la plus courte distance entre le point supérieur de chute et le guindant.
- b) SPINNAKER : la distance entre les points supérieurs de chute.

G.7.8 Largeur de tête

La distance entre le point de drisse et le point de drisse arrière.



G.7.9 Diagonale

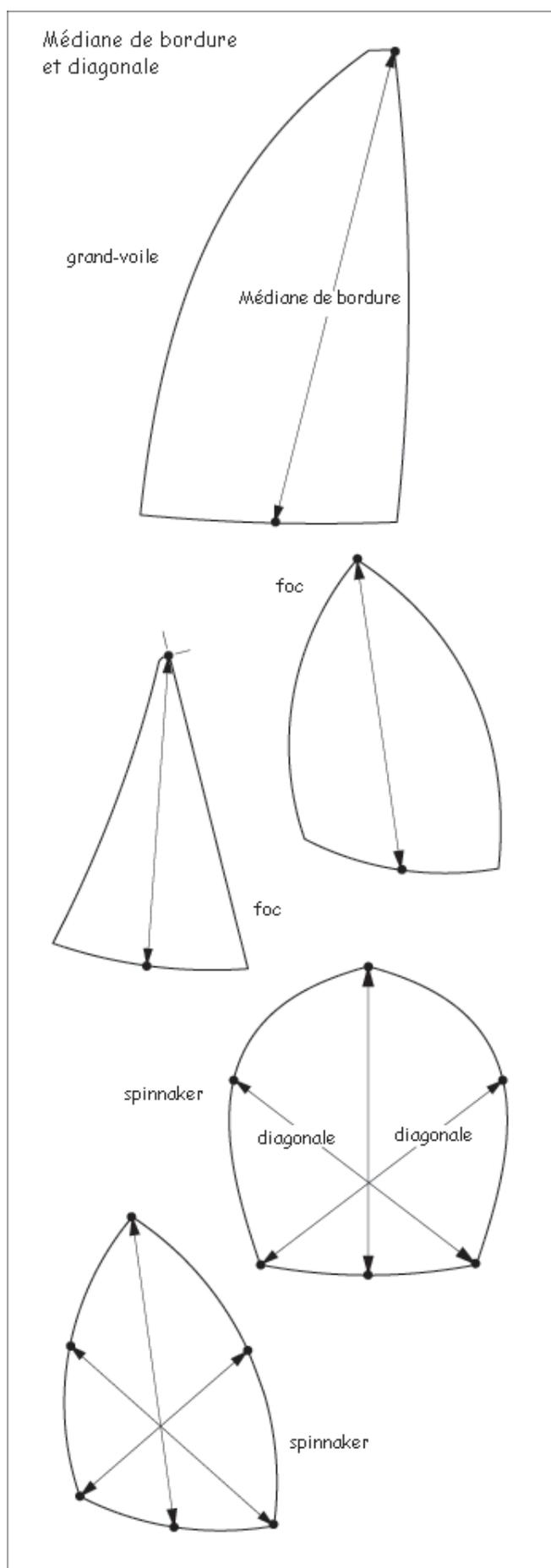
- a) SPINNAKER : la distance entre un point d'écoute et le point à mi-chute opposé.

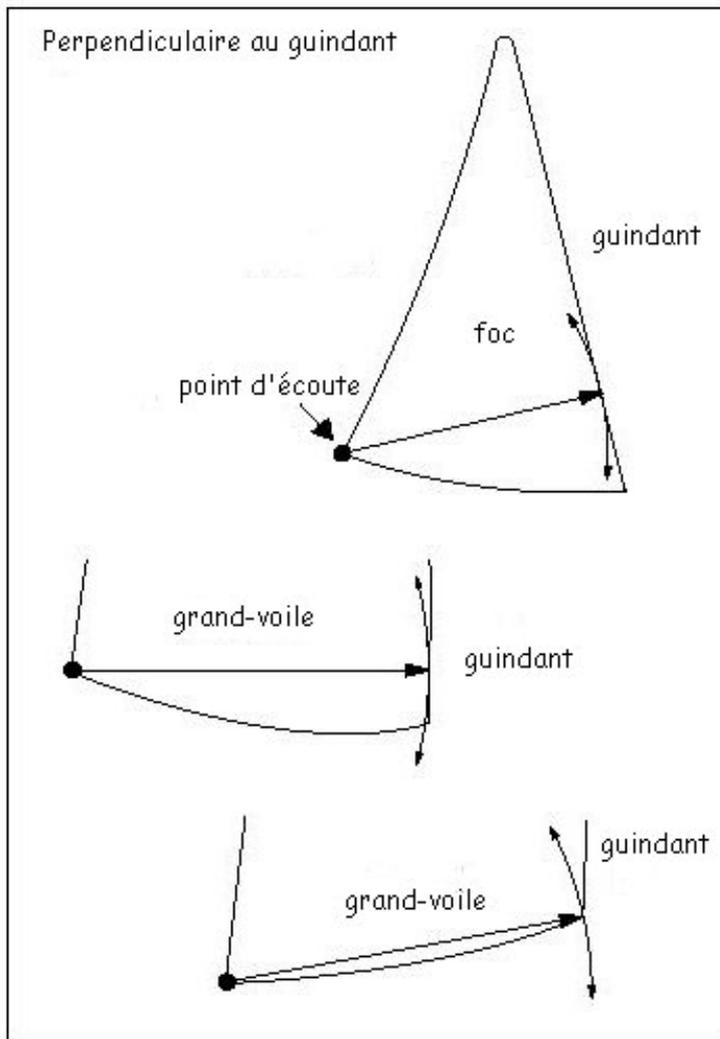
G.7.10 Médiane de bordure

La distance entre le point de drisse et le point à mi-bordure.

G.7.11 Perpendiculaire au guindant

- a) GRAND VOILE et FOC : la plus courte distance entre le point d'écoute et le guindant.





G.8 AUTRES DIMENSIONS DES VOILES

Voir H.5.

G.8.1 Longueur de gousset de latte

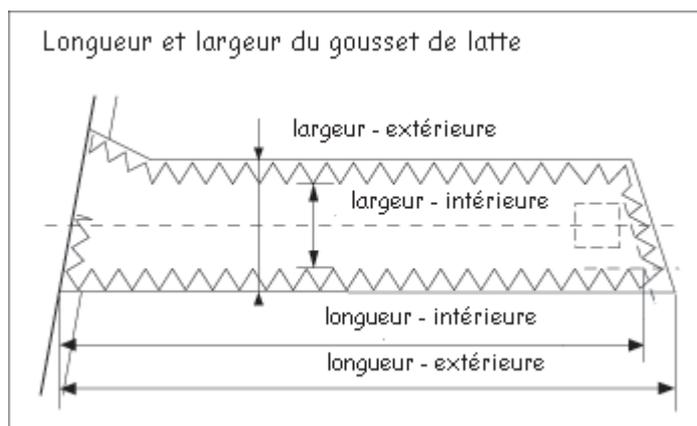
a) INTERIEURE : la distance entre le **bord de la voile** et l'extrémité intérieure du **gousset de latte**, mesurée parallèlement à l'axe du gousset. On négligera l'effet de tout élastique ou autre dispositif de retenue.

b) EXTERIEURE : la distance entre le **bord de la voile** et l'extrémité extérieure du **gousset de latte**, mesurée parallèlement à l'axe du gousset.

G.8.2 Largeur du gousset de latte

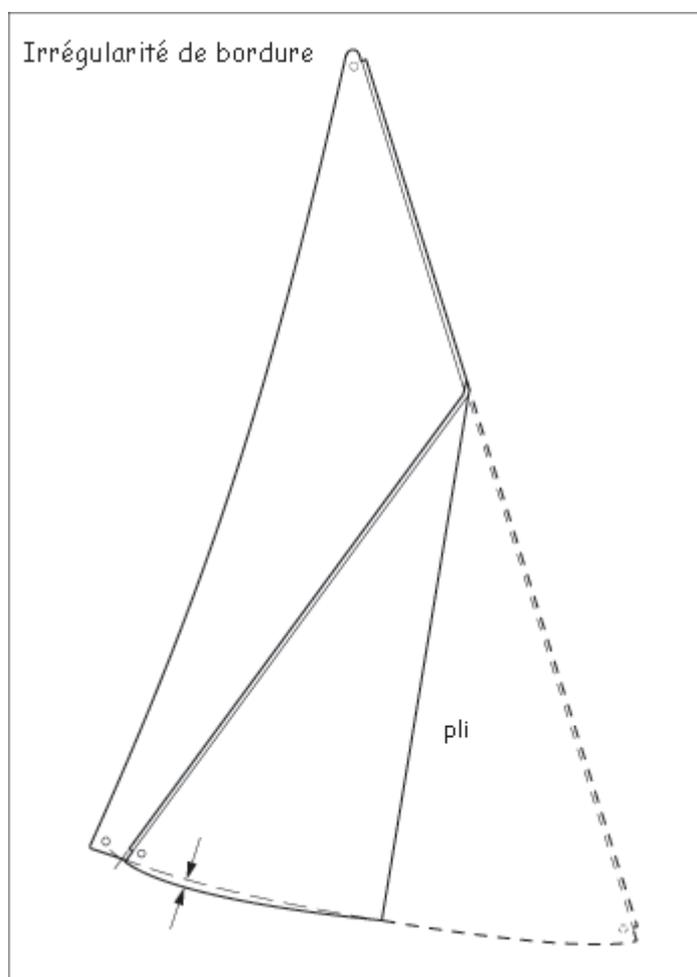
a) INTERIEURE: la plus grande distance entre les bords intérieurs du **gousset de latte** mesurée perpendiculairement à l'axe du gousset. On négligera tout évasement local pour insertion de la latte.

b) EXTERIEURE : la plus grande distance entre les bords extérieurs du **gousset de latte** mesurée perpendiculairement à l'axe du gousset. On négligera tout évasement local pour insertion de la latte.



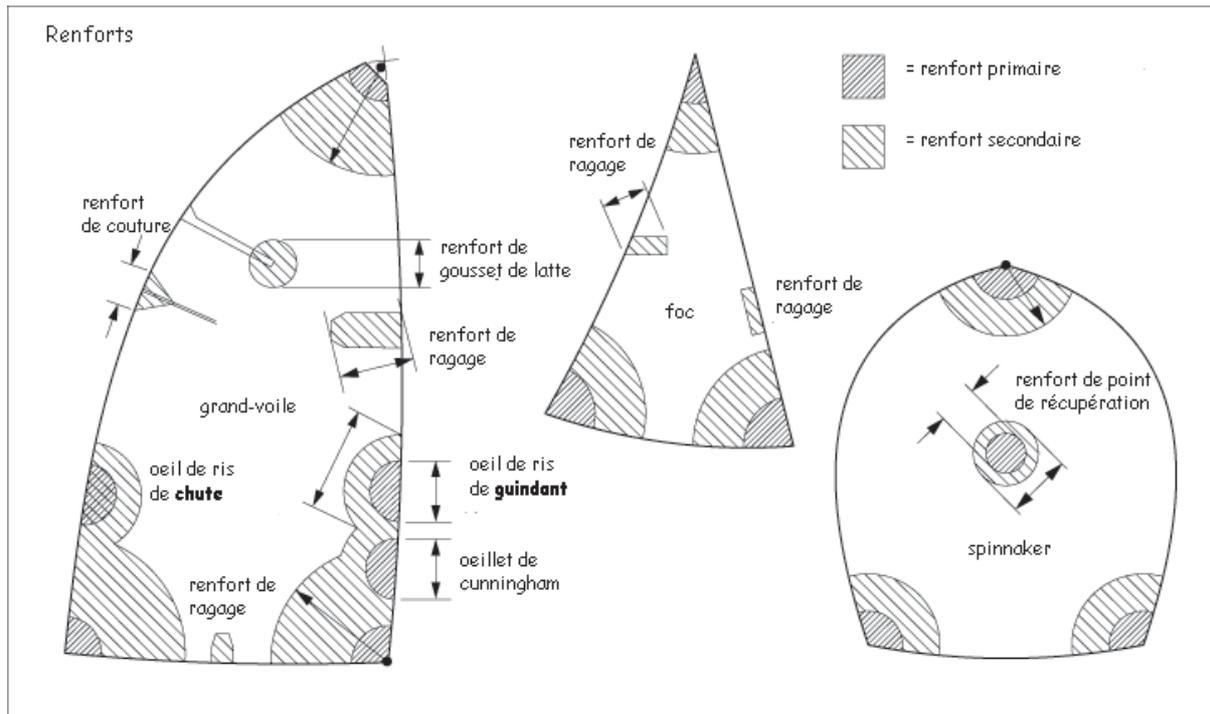
G.8.3 Irrégularité de bordure

La distance maximale entre les bords de la **bordure** lorsqu'on superpose le **point d'amures** et ensuite le **point d'écoute** en n'importe quel point de la **bordure**.



G.8.4 Dimensions des renforts

- a) A UN ANGLE : la plus grande dimension du **renfort de voile** à partir du **point de mesure d'angle de la voile**.
- b) AILLEURS: la plus grande dimension du **renfort de voile**.

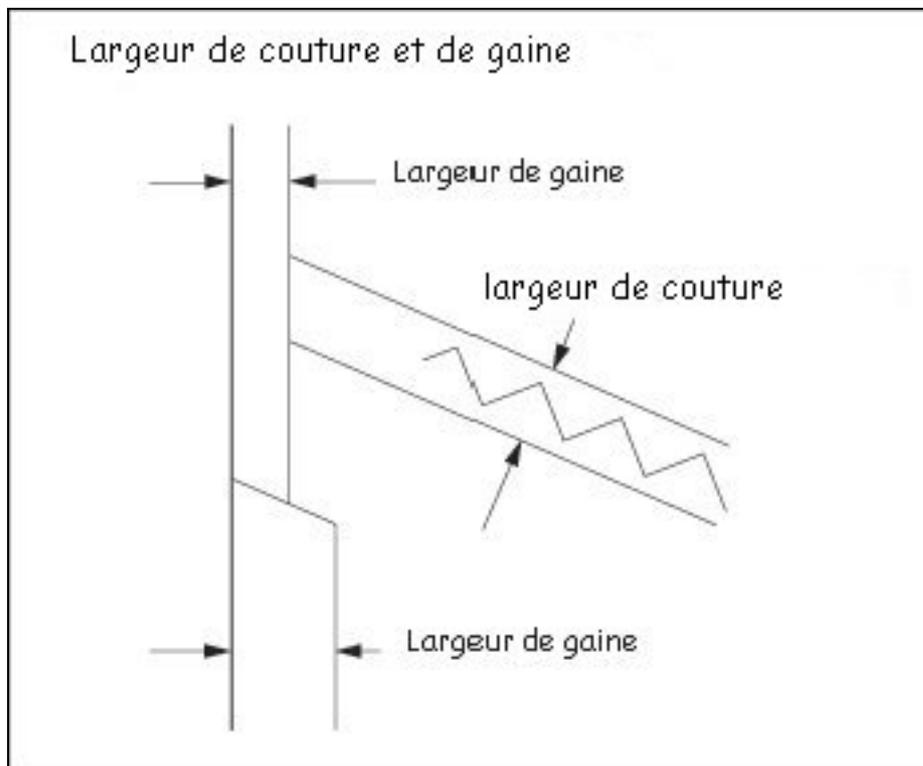


G.8.5 Largeur de couture

La largeur d'une **couture** mesurée perpendiculairement à la **couture**.

G.8.6 Largeur de gaine

La largeur d'une **gaine** mesurée perpendiculairement au **bord de la voile**.



G.8.7 Taille des pièces rapportées

(a) A UN ANGLE OU SUR UN BORD

(1) LONGUEUR

A LA TÊTIÈRE : la distance entre le **point de drisse** le long du **guindant** ou de ses prolongements, et une ligne passant par le point le plus haut de la **pièce rapportée**, mesurée perpendiculairement au **guindant**

AU POINT D'AMURE : La distance entre le **point d'amure** ; le long du **guindant** ou de ses prolongements, et une ligne passant par le point le moins haut de la **pièce rapportée**, mesurée perpendiculairement au **guindant**.

AU POINT D'ÉCOUTE : la plus grande distance depuis le **point d'écoute**.

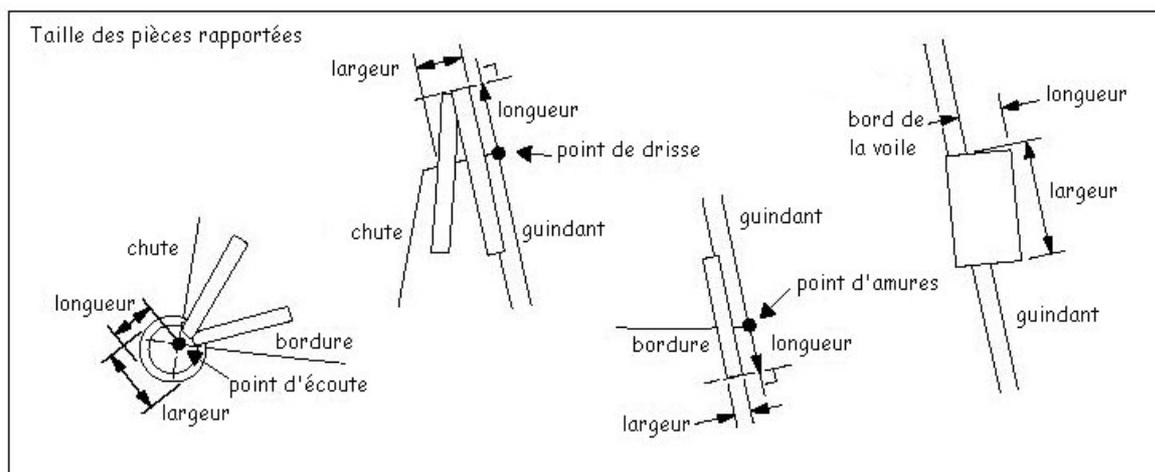
A UN BORD : la plus grande distance depuis le **bord de la voile**.

(2) LARGEUR :

la plus grande distance mesurée perpendiculairement à la longueur.

(b) AILLEURS

La plus grande distance de la **pièce rapportée**.



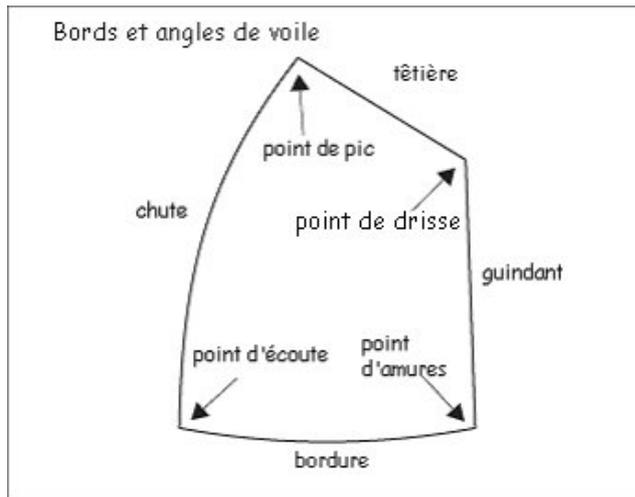
Sous-section B - Compléments pour autres voiles

Les définitions suivantes pour autres voiles, telles que « voiles à corne », « voiles au tiers » et « voiles à livarde » sont données en complément ou en modification de celles données dans la sous-section A de cette section.

G.2 BORDS DES VOILES

G.2.4 Tête

Le bord supérieur.



G.3 ANGLES DE VOILE

G.3.4 Point de pic

La zone de rencontre de la **tète** et de la **chute**.

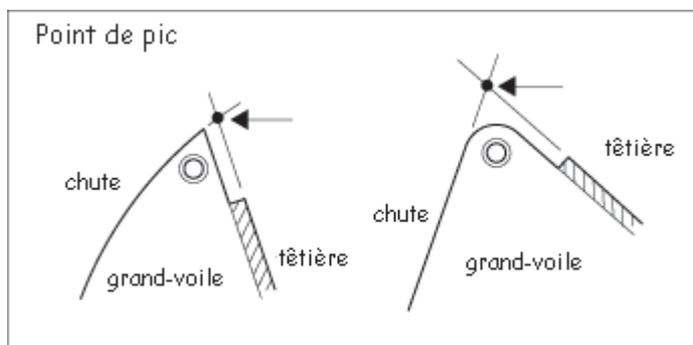
G.3.5 Point de drisse

La zone de rencontre de la **tète** et du **guindant**.

G.4 POINTS DE MESURE AUX ANGLES DE VOILE

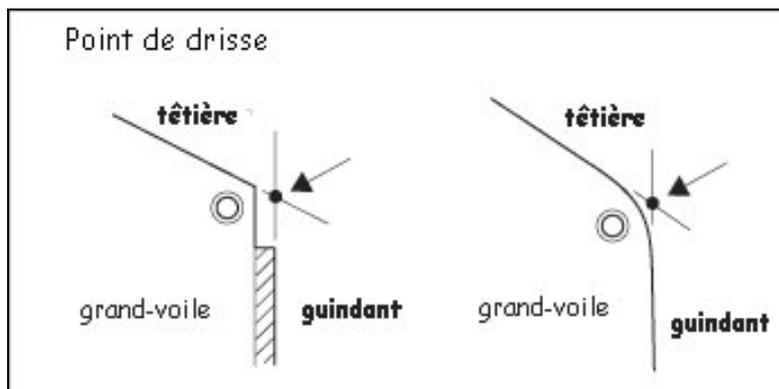
G.4.4 Point de pic

L'intersection de la **tète** et de la **chute**, et de leurs prolongements si nécessaire.



G.4.5 Point de drisse

L'intersection de la **tète** et du **guindant**, et de leurs prolongements si nécessaire.



G.5 AUTRES POINTS DE MESURE DES VOILES

G.5.2 Point à mi-chute

Le point sur la chute, à égale distance du point de pic et du point d'écoute.

G.5.3 Point aux trois-quarts de chute

Le point sur la chute, à égale distance du point de pic et du point à mi-chute.

G.5.4 Point supérieur de chute

Le point sur la chute à une distance spécifiée du point de pic.

G.7 DIMENSIONS PRINCIPALES DES VOILES

voir H5.

G.7.2 Longueur de chute

La distance entre le point de pic et le point d'écoute.

G.7.3 Longueur de guindant

La distance entre le point de mât et le point d'amures.

G.7.9 Diagonale

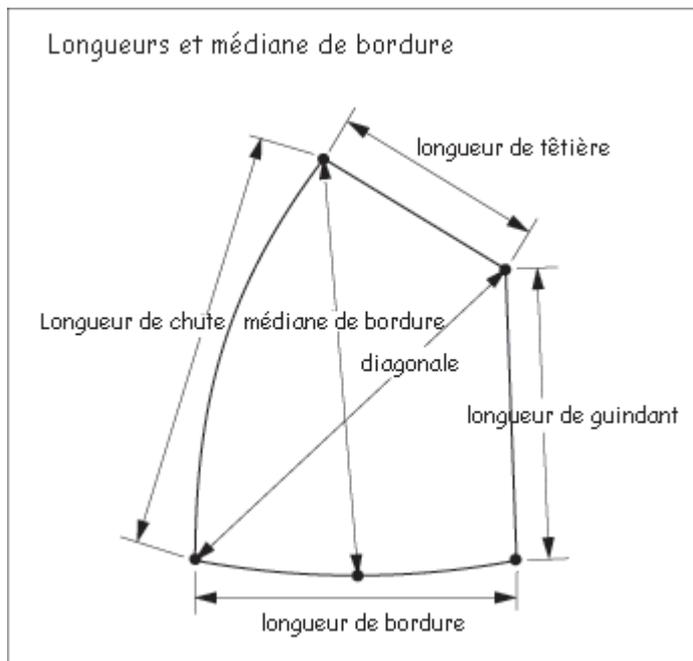
La distance entre le point de mât et le point d'écoute.

G.7.10 Médiane de bordure

La distance entre le point de pic et le point à mi-bordure.

G.7.12 Longueur de tête

La distance entre le point de pic et le point de mât.



CHAPITRE III - REGLES REGISSANT LE CONTROLE ET L'INSPECTION DE L'EQUIPEMENT

Section H - Inspection et contrôle de l'équipement

H1 CONTROLE DE CERTIFICATION

H1.1. Un **jaugeur officiel** ne doit pas effectuer de **contrôle de certification** de toute partie d'un **bateau** dont il est propriétaire, dont il a élaboré les plans ou dont il a été le constructeur, ou dans lequel il est partie intéressée, ou dans lequel il a investi, sauf autorisation de l'ANM.

H1.2 Si un **jaugeur officiel** a un doute quelconque au sujet de l'application des **règles de classe**, ou de la conformité avec ces règles, il doit consulter l'**autorité délivrant le certificat** avant de signer un certificat de jauge ou de fixer une **marque de certification**.

H1.3 Un **jaugeur officiel** ne doit pas effectuer de **jauge initiale** dans un pays étranger sans l'accord préalable de l'ANM du pays où la jauge a lieu.

H2 INSPECTION DE L'EQUIPEMENT

H2.1 Si un **inspecteur d'équipement** a un doute quelconque au sujet de l'application des **règles de classe** ou de la conformité avec ces règles, la question doit être transmise à l'**autorité délivrant le certificat** du pays où l'épreuve a lieu, qui en cas de doute doit consulter l'autorité responsable de l'interprétation des **règles de classe**.

H3 AXES DE JAUGE

H3.1 Pour un bateau, sauf indication contraire, les mots tels que « avant », « arrière », « au-dessus », « sous », « hauteur », « profondeur », « longueur », « bau », « franc-bord », « intérieur » et « extérieur » doivent être utilisés en référence à un **bateau** prêt à être jaugé. Toutes les mesures indiquées par ces mots, ou d'autres mots similaires, doivent être effectuées parallèlement à l'un des trois **axes principaux**.

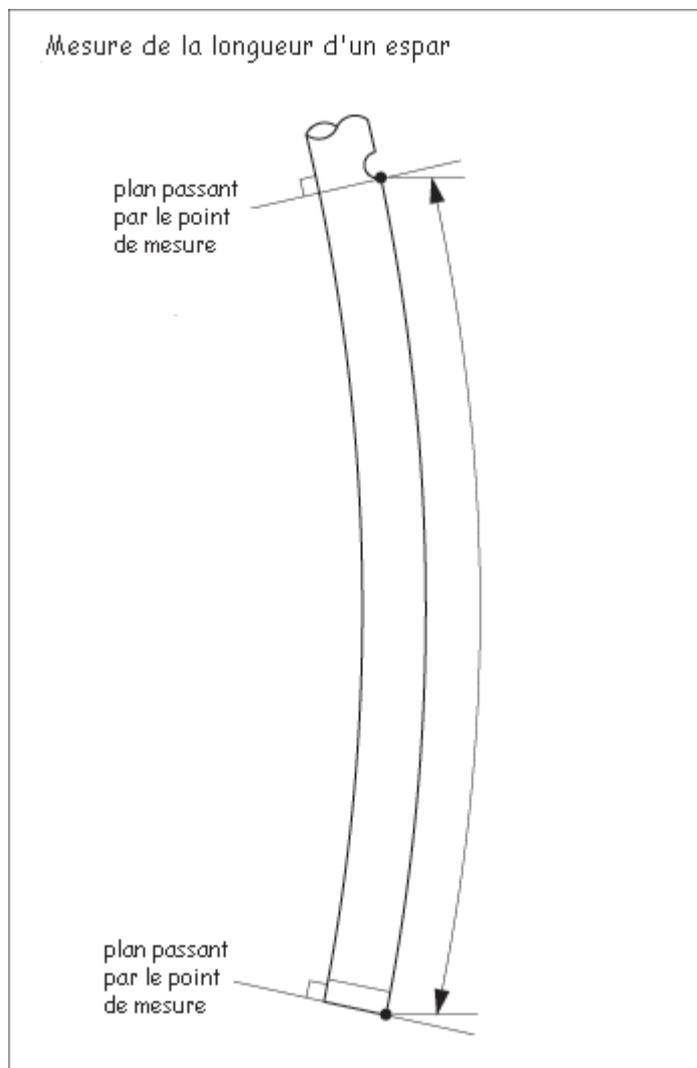
H3.2 Pour un composant, sauf indication contraire, la largeur, l'épaisseur, la longueur, etc doivent être mesurées de façon adéquate à ce composant, si approprié sans référence aux **axes principaux**.

H3.3 Sauf indication contraire, les mesures doivent être la plus courte distance entre les points de mesure.

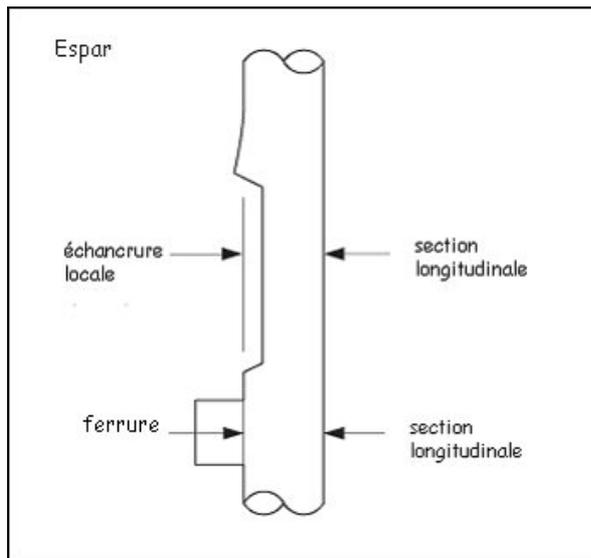
H3.4 Sauf indication contraire, les mesures longitudinales doivent être prises parallèlement aux **axes principaux** longitudinaux.

H4 JAUGE DU GREEMENT

H4.1 Les mesures dans le sens de la longueur doivent être effectuées le long de l'**espar**, du côté approprié à la mesure et entre les plans perpendiculaires à l'**espar**, passant par les points de mesure.



H4.2 L'accastillage, les courbures et échancrures locales doivent être ignorés lors de la mesure d'un **espar** ou des dimensions liées à l'**espar**.

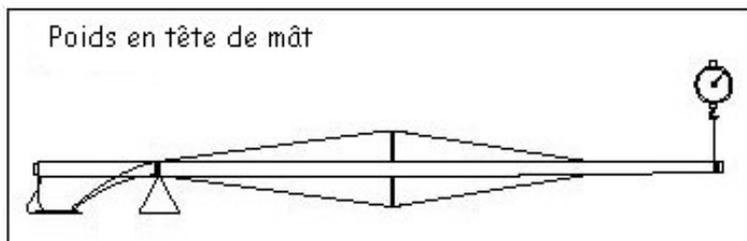


H4.3 Aucun effort externe ne doit être exercé sur l'**espar** lors de la jauge, sauf prescription spécifique.

H4.4 Une pièce d'accastillage réglable doit être placée dans la position donnant la plus grande valeur lors de la prise de mesure.

H4.5 Lorsqu'on vérifie la **flèche du mât** ou de la **bôme**, les bouts libres du **gréement** ne doivent pas reposer sur l'**espar**.

H4.6 Lorsqu'on vérifie le **poids en tête de mât**, les drisses doivent être complètement hissées, le **gréement** doit être fixé à l'**espar** au niveau de la **marque limite inférieure**, avec les bouts inférieurs laissés libres ou posés sur le sol.



H5 JAUGE DES VOILES

H5.1 Etat de la voile

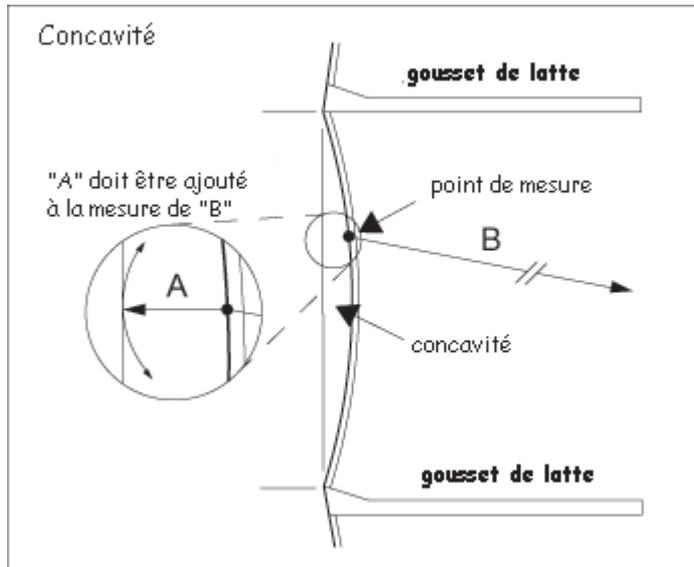
La **voile** doit :

- être sèche,
- ne pas être fixée aux **espars** ou au **gréement**,
- avoir toutes les lattes ôtées
- avoir les goussets de toute nature aplatis,
- être soumise à une tension juste suffisante pour effacer les plis le long de la ligne de mesure
- faire l'objet d'une seule mesure à la fois.

H5.2 Concavités dans le bord des voiles

Lorsque le **bord de la voile** est concave et qu'un point de mesure tombe dans la concavité :

entre des **goussets de latte** adjacents,
 entre le **point de drisse arrière** et le **gousset de latte** adjacent,
 entre le **point d'écoute** et le **gousset de latte** adjacent,
 entre le **point d'amures** et le **gousset de latte** adjacent,
 la **voile** doit être aplatie dans la zone du **bord de la voile**, on tirera une ligne droite au-dessus de la concavité, et on mesurera la plus courte distance entre le point de mesure et la ligne droite. Cette distance doit être ajoutée à la mesure.



H5.3 Pièces rapportées

Les **pièces rapportées** au bord d'une voile, autres qu'une ralingue ou une **gaine**, doivent être ignorées lors des mesures.

H6 CONTROLE DES MATERIAUX

Sauf si les **règles de classe** l'exigent spécifiquement, les matériaux ne sont pas soumis au **contrôle de certification**.

INDEX DES DEFINITIONS

Terme(s) défini(s)

	Règle(s)
Aileron	E.1.4
Aileron	E.1.6
Appendice de coque	E.1.1
Axes principaux	C.2.3
Barre de flèche.....	F.1.3
Barre de flèche - hauteur.....	F.8.1(b)
Barre de flèche - longueur.....	F.8.1(a)
Bateau	C.2.1
Bateau (longueur).....	C.2.4
Bôme.....	F.9.1
Bôme (courbure).....	F.12.2
Bôme (flèche).....	F.12.3
Bôme (poids).....	F.12.5
Bôme (section).....	F.12.4
Bordure.....	G.2.1
Bordure - irrégularité.....	G.8.3
Bordure - longueur	G.7.1
Bordure - médiane (voiles triangulaires).....	G.7.10
Bordure - médiane de (autres voiles)	G.7.10 *1
Bout-dehors.....	F.15.1
Bout-dehors (distance du point)	F.18.1
Bout-dehors (marque limite extérieure).....	F.17.2
Bout-dehors (marque limite intérieure).....	F.17.1
Bout-dehors (poids).....	F.18.3
Bout-dehors (point extérieur).....	F.16.2
Bout-dehors (point intérieur).....	F.16.1
Bout-dehors (section)	F.18.2
Bulbe.....	E.1.5
Certificat	C.5.3
Certification (autorité de).....	C.5.1
Certification (contrôle)	C.4.2
Certification - voir "Certifier"	
Certification (Marque de)	C.5.4
Certifier	C.5.2
Chute.....	G.2.2
Chute - longueur (autres voiles).....	G.7.2 *1
Chute - longueur (voiles triangulaires).....	G.7.2
Coque.....	D.1.1
Coque (longueur)	D.3.1
Coque (poids).....	D.4.1
Coque (point de référence).....	D.2.1
Corne.....	Introduction section F
Corps de la voile.....	G.1.2
Couture	G.1.9
Couture - renfort de	G.6.5

Dérive.....	E.1.7
Dérive à bouchain	E.1.9
Dérive sabre	E.1.8
Diagonale (autres voiles).....	G.7.9 *1
Diagonale (voiles triangulaires).....	G.7.9
Dimensions des renforts.....	G.8.4
Equipage.....	C.1.1
Équipement personnel.....	C.1.3
Espar	F.1.2
Étai - hauteur	F.7.5
Étai - hauteur.....	F.7.8
Fenêtre.....	G.1.13
Flottabilité personnelle.....	C.1.4
Foc	Introduction section G, sous-section A
Gaine.....	G.1.10
Gaine - largeur	G.8.6
Gennaker	Introduction section G, sous-section A
Génois.....	Introduction section G, sous-section A
Gousset de latte	G.1.11
Gouvernail.....	E.1.10
Gréement.....	F.1.1, F1.4
Gréement - point de.....	F.7.4
Guindant	G.2.3
Guindant - longueur (autres voiles).....	G.7.3 *1
Guindant - longueur (voiles triangulaires).....	G.7.3
Guindant - perpendiculaire au.....	G.7.11
Hauban - hauteur.....	F.7.6
Inspecteur d'équipement	C.4.5
Jauge initiale.....	C.4.1
Jaugeur international	C.4.6
Jaugeur officiel.....	C.4.3
Languelette de réglage.....	E.1.11
Largeur au quart	G.7.4
Largeur aux trois-quarts	G.7.6
Largeur de gousset de latte	G.8.2
Largeur supérieure.....	G.7.7
Lest.....	C.2.5
Livarde	Introduction section F
Livet	D.1.2
Longueur de gousset de latte	G.8.1
Marque de limitation d'épreuve.....	C.2.8
Marque limite	C.2.7
Marque limite (largeur).....	F.2.1
Marque limite extérieure (bôme).....	F.11.1
Marque limite inférieure	F.6.1
Marque limite supérieure.....	F.6.2

Mât	F.4.1
Mât - courbure.....	F.7.11
Mât - flèche	F.7.12
Mât - longueur.....	F.7.1
Mât - poids.....	F.7.15
Mât - section.....	F.7.13
Mât (poids de tête de).....	F.7.16
Mât (point de référence)	F.5.1
mi-bordure	G.7.5
mi-bordure - point de (autres voiles)	G.5.2 *1
mi-bordure - point de (voiles triangulaires).....	G.5.2
Misaine.....	Introduction section G, sous-section A
Pataras	F.7.7
Pic.....	G.3.4 *1
Pièces rapportées.....	G.1.15
Pièces rapportées (taille)	G.8.7
Pied de mât (point de)	F.5.2
Planche à voile	C.2.2
Pli	G.1.3
Pli laminé.....	G.1.6
Pli tissé	G.1.5
Poids correcteur.....	C.2.6
Point à mi-bordure	G.5.6
Point au quart de chute.....	G.5.1
Point d'amure	G.3.3, G.4.3.
Point d'écoute.....	G.3.1
Point d'écoute.....	G.4.1
Point de chute aux trois-quarts (autres voiles)	G.5.3 *1
Point de chute aux trois-quarts (voiles triangulaires).....	G.5.3
Point de chute supérieur (autres voiles).....	G.5.4 *1
Point de chute supérieur (voiles triangulaires).....	G.5.4
Point de drisse	G.3.5 *1, G.4.5 *1
Point de drisse arrière.....	G.5.5
Point de pic	G.4.4 *1
Point de tête de mât.....	F.5.3
Point extérieur.....	F.10.1
Point extérieur (distance).....	F.12.1
Point inférieur.....	F.5.4
Point inférieur - hauteur	F.7.2
Point supérieur	F.5.5
Point supérieur - hauteur	F.7.3
Queue de malet.....	Introduction section F
Quille.....	E.1.2
Quille de roulis.....	E.1.3
Ragage - renfort de	G.6.4
Recouvrement - largeur	G.8.5
Règles de classe.....	C.3.1
Règles de classe fermées	C.3.2

Règles de classe ouvertes	C.3.3
Renfort	G.1.14
Renfort de gousset de latte	G.6.3
Renfort primaire.....	G.6.1
Renfort secondaire	G.6.2
Skipper	C.1.2
Spinnaker - hauteur de hissage	F.7.10
Tangon de foc.....	F.13.1
Tangon de foc (longueur).....	F.14.1
Tangon de foc (poids).....	F.14.3
Tangon de foc (section)	F.14.2
Tangon de spinnaker	F.13.1
Tangon de spinnaker - hauteur de la ferrure	F.8.2(a)
Tangon de spinnaker - projection de la ferrure.....	F.8.2(b)
Tangon de spinnaker (longueur).....	F.14.1
Tangon de spinnaker (poids).....	F.14.3
Tangon de spinnaker (section).....	F.14.2
Tangon débordeur	Introduction section F
Têteière - largeur	G.7.8
Têteière - longueur	G.7.12 *1
Têteière - point de	G.4.2
Têteière (autres voiles).....	G.2.4 *1
Têteière (voiles triangulaires).....	G.3.2
Tonture.....	D.1.3
Trapèze - hauteur	F.7.9
Triangle avant (base).....	F.3.1
Triangle avant (hauteur).....	F.3.2
Vérification de l'équipement	C.4.3
Voile.....	G.1.1
Voile - angles (autres voiles).....	G.3*1
Voile - angles (voiles triangulaires)	G.3
Voile - bords (autres voiles)	G.2*1
Voile - bords (voiles triangulaires).....	G.2
Voile - ouverture	G.1.12
Voile à corne	Introduction section G, sous-section B
Voile à double ralingue	G.1.8
Voile à livarde.....	Introduction section G, sous-section B
Voile à pli unique	G.1.7
Voile au tiers	Introduction section G, sous-section B
Voile d'étai	Introduction section G, sous-section A
Voile de misaine	Introduction section G, sous-section A
Voile souple.....	G.1.4

*1 voir la section G - sous-section B - compléments pour les autres voiles